

DÉLIBÉRATION N°CR 2022-067

DU 9 NOVEMBRE 2022

SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2023-2028

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'éducation ;

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la loi n° 2015-991du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe;

VU la délibération n° CR 2017-146 du 21 septembre 2017 portant adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 ;

VU la délibération n° CP 2021-348 du 22 septembre 2021 visant à valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale par le soutien régional aux cordées de la réussite, 1ere affectation 2021 – Prolongation du SRESRI ;

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche,

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission de la jeunesse, de la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

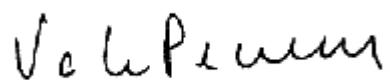
VU le rapport n°CR 2022-067 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique

Décide d'adopter le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2023-2028 figurant en annexe n°1 à la délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

Acte rendu exécutoire le 9 novembre 2022, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 9 novembre 2022 (référence technique : 075-237500079-20221109-lmc1165891-DE-1-1) et affichage ou notification le 9 novembre 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

**Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation 2023 - 2028 de la Région
Île-de-France**

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

2023-2028

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation 2023 – 2028



Table des matières

Synthèse	6
Introduction	10
1. Vie étudiante, réussite et attractivité des campus	14
1.1 Constats	15
1.1.1. Des campus franciliens soumis à une forte concurrence à tous les niveaux (infra-régional, national, européen et international)	15
1.1.2. Les fragilités matérielles et psychologiques des étudiants mises en lumière par la crise perdurent, tandis que le lien social s'est affaibli et que les changements climatiques font apparaître des contraintes nouvelles	16
1.1.3. De nouveaux besoins immobiliers	17
1.1.4. Une accessibilité inégale aux lieux d'enseignement supérieur et de recherche pour les franciliens	18
1.2 Enjeux pour la période 2023 – 2028 : Crée des conditions de vie, d'études, de formation et de recherche optimales en Île-de-France	19
1.2.1. Permettre à tous les étudiants d'étudier dans de bonnes conditions, avec une attention particulière envers les plus fragiles	19
1.2.2. Être à l'écoute des besoins et initiatives étudiantes	20
1.2.3. Contribuer à l'intégration des campus dans les territoires, en phase avec leurs objectifs économiques, sociaux et écologiques	21
1.2.4. Partager les expériences et les bonnes pratiques entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens	23
1.2.5. Positionner les campus franciliens dans le contexte européen et international	24
1.3 Grandes orientations et plan d'actions	24
1.3.1. Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants franciliens	24
1.3.2. Encourager l'engagement et l'entrepreneuriat étudiants	26

1.3.3. Ouvrir les campus sur le territoire, viser l'excellence environnementale et la polyvalence des usages	28
1.3.4. Amplifier l'attractivité de la région Ile-de-France à l'international à travers les infrastructures et la qualité de vie de ses campus	30
2. Recherche et Innovation	32
2.1 Constats	33
2.1.1 La région Île-de-France, leader scientifique et d'innovation européen dans un contexte de forte concurrence	33
2.1.2 Une richesse d'initiatives et d'outils au service de la recherche à mieux articuler pour un soutien optimal aux projets de recherche et d'innovation des équipes franciliennes	34
2.1.3 Une attente de soutien régional accru aux projets stratégiques et européens des établissements franciliens	35
2.1.4. Un rôle de diffusion de la culture scientifique et une attente forte de facilitation des liens avec les acteurs socio-économiques.....	36
2.2 Enjeux pour la période 2023 - 2028 : Consolider la place de l'Ile-de- France dans le paysage scientifique et technologique européen et mondial	36
2.2.1. Faire rimer Ile-de-France et excellence	36
2.2.2. Continuer à soutenir la recherche en réseaux thématiques, pluridisciplinaires et territoriaux.....	37
2.2.3. Créer des espaces de rencontre et de travail communs entre équipes de recherche publiques et privées implantées sur le territoire francilien	37
2.2.4. Nourrir le dialogue entre la science et la société	38
2.2.5. Renforcer la place des équipes de recherche franciliennes dans l'espace européen de la recherche	39
2.3 Grandes orientations et plan d'actions	40
2.3.1. Soutenir l'excellence scientifique	40
2.3.2. Renforcer la coordination des acteurs scientifiques et économiques et améliorer les conditions de transfert de technologies	41
2.3.3. Faire émerger des objets de recherche à partir des préoccupations des franciliens et rapprocher les publics les plus éloignés de la Science.....	43
2.3.4. Consolider la place de la recherche francilienne en Europe et à l'International	44
3. Accès à l'enseignement supérieur, formation, orientation et insertion tout au long de la vie .	46
3.1 Constats	47
3.1.1 Des difficultés d'orientation, de réorientation et d'insertion pour les franciliens dès le secondaire et tout au long des parcours.....	47
3.1.2 Un foisonnement de dispositifs d'accompagnement à l'orientation, nuisant à leur efficacité	48
3.1.3 Une persistance de secteurs en tension en attente d'une offre de formation adaptée	49

3.1.4	Des conditions d'accès inégales à l'offre d'enseignement supérieur	49
3.1.5	Des liens à renforcer entre les formations courtes professionnalisantes et l'université	49
3.2	Enjeux pour la période 2023 - 2028 : Développer la capacité à s'orienter dès le secondaire et favoriser l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.....	50
3.2.1.	Donner les clés à chacun pour être acteur de son orientation et créer les conditions de l'égalité d'accès aux formations.....	50
3.2.2.	Encourager les innovations pédagogiques au sein des parcours de formation.....	51
3.2.3.	Mettre en lien les formations avec les besoins des territoires	51
3.2.4.	Réussir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales	52
3.3	Grandes orientations et plan d'actions	52
3.3.1.	Favoriser la professionnalisation des formations	52
3.3.2.	Créer des conditions d'égalité d'accès à toutes les formations	53
3.3.3.	Soutenir les transformations pédagogiques et numériques des formations pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux	54
Annexes	56	
Annexe 1 : Glossaire	56	
Annexe 2 : Composition du comité stratégique du SRESRI	59	
Annexe 3 : Liste des contributions écrites reçues	60	
Annexe 4 : Rendez-vous bilatéraux dans le cadre de la phase de concertation	61	
Annexe 5 : Liste des ateliers thématiques territorialisés	63	

Synthèse

Les priorités et grandes orientations de la Région Île-de-France en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sont définies dans son Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) prévu par l'article L214-2 du code de l'éducation. Le premier Schéma, adopté en 2017, arrive à son terme en 2022.

Le deuxième Schéma, présenté aux élus régionaux le 9 novembre 2022, constitue le volet Enseignement supérieur, recherche et innovation de la politique globale de notre collectivité et fixe les orientations de l'action de la Région dans ce domaine pour la période 2023 – 2028.

Cette synthèse présente les grandes lignes du document de référence élaboré à l'issue d'une vaste phase de concertation avec les collectivités territoriales franciliennes, les services de l'Etat, les acteurs de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation franciliens et les services de la Région Île-de-France. Elle s'organise selon les trois axes du schéma : (1) la vie étudiante et l'attractivité des campus, (2) la recherche et l'innovation et (3) l'accès à l'enseignement supérieur, la formation, l'orientation et l'insertion professionnelle tout au long de la vie.

Pour chaque axe cette synthèse présente les principaux constats, enjeux et actions de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Enfin, et toujours de manière transversale à ces trois axes, la Région s'appuiera sur le SRESRI pour assumer le rôle de chef de file des collectivités sur le volet territorial contractualisé pour l'Enseignement supérieur et la recherche prévu par la loi de programme pour la recherche de 2020.

Axe 1 : Vie étudiante, réussite et attractivité des campus

Améliorer les conditions de vie, d'études, de formation et de recherche au sein des campus franciliens, facteurs de réussite et d'attractivité

Contexte :

- ➔ Une démographie étudiante très dynamique
- ➔ Une offre de formations complète en Île-de-France mais inégalement répartie sur le territoire
- ➔ Un mouvement permanent d'entrées et de sorties d'étudiants

Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none">- Un potentiel académique exceptionnel- Une forte concurrence avec les autres régions françaises, européennes et mondiales- Des conditions de vie parfois moins attractives que d'autres régions- Fragilités matérielles et psychologiques de certains étudiants- Perte du lien social pendant la crise sanitaire- Hétérogénéité du parc et des besoins immobiliers- De nouveaux défis liés à la transition écologique- Inégalité d'accès aux sites de formations et services associés (bibliothèque, sport, restauration, ...)	<ul style="list-style-type: none">- Permettre à tous les étudiants d'étudier dans de bonnes conditions : bâti, logement, transports, ... (y.c. situation de handicap)- (re)Créer du lien et être à l'écoute des besoins et initiatives étudiantes- Egalité des chances d'accès au supérieur- Intégration des campus dans les territoires- Transition écologique des campus- Le numérique au service de l'enseignement- Partager expériences et bonnes pratiques entre établissements d'ESR franciliens- Les campus comme facteurs d'attractivité de l'Île-de-France

Grandes orientations et actions du schéma

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants franciliens

Encourager l'engagement et l'entrepreneuriat étudiants

Ouvrir les campus sur leur territoire, viser l'excellence environnementale et la polyvalence des usages

Amplifier l'attractivité de la région Ile-de-France à travers les infrastructures et la qualité de vie de ses campus

Axe 2 : Recherche et innovation

Créer du lien et des lieux pour consolider le leadership scientifique et industriel francilien

Contexte :

- ➔ L'Île-de-France, premier pôle de recherche et innovation de l'Union européenne
- ➔ Nombreuses (infra)structures publiques de soutien à la recherche et au transfert de technologie
- ➔ L'Île-de-France est l'une des premières destinations mondiales des investissements étrangers dans des projets industriels et de R&D

Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none">- Nombreux établissements ESR reconnus dans les classements internationaux- Des infrastructures et équipements scientifiques au meilleur niveau- Des infrastructures de transport, éducation, santé et culture attractives- Une forte concurrence internationale- Une grande quantité d'acteurs nuisant parfois à la lisibilité de l'action publique- Une demande de soutien régional aux projets stratégiques et européens- Une mission d'animation du dialogue entre la science et la société- Un paysage européen de la recherche en mouvement (alliances, universités européennes, démarrage du 9^e PCRD Horizon Europe, ...)	<ul style="list-style-type: none">- Nourrir l'excellence scientifique francilienne- Soutenir les réseaux de recherche thématiques, pluridisciplinaires et franciliens- Disposer d'infrastructures (bâti, laboratoires, équipements) au meilleur niveau- Créer des lieux de rencontre et de travail collaboratifs public privé- Renforcer la coordination des acteurs scientifiques et économiques- Améliorer la visibilité de l'écosystème de soutien à l'innovation- Renforcer les interactions entre recherche et société- Consolider la place de la recherche francilienne en Europe et dans le monde

Grandes orientations et actions du schéma

Soutenir l'excellence scientifique en favorisant la structuration de puissants réseaux franciliens pluridisciplinaires

Renforcer la coordination des acteurs scientifiques et économiques et améliorer les conditions de transfert de technologies

Faire émerger des objets de recherche répondant aux préoccupations des franciliens et aux enjeux de la Région

Rapprocher les publics les plus éloignés de la Science

Consolider la place de la recherche francilienne en Europe et à l'International

Axe 3 : Accès à l'enseignement supérieur, la formation, l'orientation et l'insertion tout au long de la vie**Donner aux franciliens les outils pour réussir et être maîtres de leur avenir**

Contexte :

- ➔ Un niveau moyen de diplômes élevé
- ➔ Des profils de choix sur Parcoursup qui diffèrent peu de la moyenne nationale
- ➔ Une prise en compte de l'opportunité offerte par l'apprentissage par les universités

Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none">- Les difficultés à identifier la bonne orientation débutent dès le secondaire- Faibles taux de réussite en licence et beaucoup de réorientations- Il existe déjà de nombreux points et canaux d'information- L'émergence de Parcoursup modifie le rapport à l'orientation et l'information sur l'orientation dans le supérieur- Certains secteurs géographiques ou catégories de franciliens présentent des taux d'inactivité élevés et persistants (personnes n'étant ni en recherche d'emploi ni inscrits en formation)- Déséquilibre territorial de l'offre de formations	<ul style="list-style-type: none">- Permettre à chacun de connaître les formations auxquelles il peut prétendre- Donner à chaque francilien les outils pour être acteur de son orientation- Donner du contenu aux heures dédiées à l'orientation dans le secondaire- Meilleure connaissance mutuelle des formations et des besoins des entreprises du territoire- Encourager les innovations pédagogiques et revoir les modalités d'apprentissage- Introduire la sensibilisation aux enjeux climatiques dans les formations- Réussir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales

Les grandes orientations et actions du schéma

Accompagner le développement de formations professionnalisantes à l'université (initiales et continues)

Faciliter l'information et l'appropriation de son orientation par chaque jeune dès le collège et le lycée

Créer des conditions d'égalité d'accès à toutes les formations

Soutenir les transformations pédagogiques et numériques des formations pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux

Introduction

Première région française et européenne en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), la région Île-de-France bénéficie également d'une grande notoriété sur le plan international. Les quatre universités françaises présentes dans le TOP 100 du classement de Shanghai sont franciliennes : l'université Paris-Saclay, Paris Sciences & Lettres, Sorbonne Université et l'université Paris-Cité. L'Île-de-France est aussi un géant économique et un moteur de l'innovation s'appuyant sur la présence de grandes entreprises leader, d'un tissu de TPE et PME foisonnant et dynamique et sur une population (12,21 millions d'habitants) supérieure à celle de certains Etats membres de l'Union européenne. A eux seuls, les établissements franciliens du supérieur regroupent un quart de la population étudiante française et l'Île-de-France constitue le deuxième pôle étudiantin européen. Environ 40 % des dépenses nationales de recherche publiques et privées sont réalisées en Île-de-France, ce qui représente 6 % des dépenses européennes de recherche. La production scientifique francilienne reflète cette concentration avec, par exemple, 48 % des publications scientifiques nationales en sciences humaines et sociales et 40 % en mathématiques et en physique.

L'attractivité de l'Île-de-France auprès des étudiants est bien établie grâce à la richesse de l'offre des établissements d'enseignement supérieur et le prestige d'un grand nombre d'établissements franciliens qui attirent de nombreux étudiants vers notre région. Forte de cette densité d'établissements de premier plan, l'Île-de-France est la région avec le plus haut niveau de diplômés en France, ce qui est un atout pour les entreprises nationales et internationales dans un contexte de pénurie mondiale de candidats dans certains domaines stratégiques.

C'est à la fois la qualité des acteurs présents et leur capacité à rayonner et innover individuellement et collectivement qui font de l'Île-de-France une région *leader* et attractive sur les plans national, européen, et mondial. Cette position n'est ni figée ni acquise et doit être accompagnée pour maintenir ce rang de première région européenne.

Le paysage régional est contrasté. Aux côtés de centres urbains hyper-connectés, d'équipes et équipements scientifiques de rayonnement international, de sièges de grands groupes mondiaux, de start-ups à succès, et du plus grand aéroport de l'Union européenne, d'autres territoires sont plus isolés comme certaines communes rurales et quartiers urbains enclavés. Pleinement consciente de ses atouts mais aussi de la concurrence de plusieurs autres grands pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en Europe et dans le monde, la Région a récemment réaffirmé au travers d'*«Impact 2028»*, son Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) son ambition d'être le leader européen des innovations stratégiques et technologies d'avenir. Comme tous les territoires, l'Île-de-France est exposée aux évolutions majeures de son environnement, conséquences du changement climatique, avec un réchauffement des températures moyennes et une accélération des phénomènes climatiques extrêmes dont elle doit tenir compte dans ses différentes stratégies : la Région s'engage ainsi à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation dans la continuité de la COP régionale qui s'est tenue en 2021.

Dans tous ces domaines, éducation et enseignement, recherche, innovation, enjeux sociaux, environnementaux et climatiques, la communauté francilienne de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a un rôle clé à jouer : améliorer en permanence la connaissance et la recherche de solutions innovantes au service de la société tout en prenant en compte l'évolution des

situations géopolitiques (Brexit, Ukraine, relations Chine – Etats Unis - UE, ...) et économiques (start-ups, GAFAM, ...).

La Région Île-de-France, qui s'engage aussi bien dans les enjeux internationaux que dans le quotidien des franciliens, constitue donc l'échelon d'articulation entre des politiques territorialisées en prise directe avec les franciliens et les défis d'une société et d'une économie globalisées.

C'est pour concilier au mieux compétition internationale, coopération entre les acteurs et ancrage territorial au service des franciliens que le Conseil régional d'Île-de-France intervient auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des chercheurs, des enseignants, des étudiants et des acteurs socio-économiques. Conformément aux orientations fixées par la loi, la Région se positionne en chef de file de l'action des collectivités territoriales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, au même titre qu'elle l'est en matière économique et d'aménagement du territoire. Cette responsabilité est traduite dans ce Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), introduit par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015, dans lequel elle définit ses priorités d'intervention et les orientations partagées avec les autres collectivités territoriales franciliennes.

Le précédent SRESRI d'Île-de-France, qui était aussi le premier, voté par l'assemblée régionale en septembre 2017, arrive à son terme fin 2022. C'est pourquoi la Région Île-de-France travaille depuis le dernier trimestre 2021 à actualiser ce Schéma pour les cinq années à venir. Depuis 2017, certaines dynamiques comme la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur, se traduisant par l'augmentation de la population étudiante, la consolidation des relations entre laboratoires de recherche publics et du secteur privé, la généralisation des recours aux supports numériques pour l'enseignement ou l'accélération des moyens de communication à l'échelle planétaire se sont renforcées. Dans le même temps, la pandémie mondiale du Covid a révélé des difficultés importantes pour les étudiants, comme la grande précarité et la fragilité psychologique de certains d'entre eux, des difficultés de logement, d'accès aux soins, aux équipements informatiques, de développement du lien social. Enfin, la création des alliances européennes, l'instauration de Parcoursup et de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), la réforme de l'apprentissage, l'universitarisation des formations sanitaires et sociales, l'explosion des outils et usages numériques dans l'éducation, les nouveaux rapports du Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), ont un impact direct sur le paysage et les défis à relever par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Ces évolutions majeures, auxquelles il convient d'ajouter un contexte géopolitique mondial instable, rendaient nécessaire de prendre le temps du bilan puis de la rencontre, l'analyse et la réflexion partagées avec les autres collectivités territoriales franciliennes et avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour définir les nouvelles orientations de la politique de soutien à l'ESR. Ainsi, après avoir confié l'évaluation du Schéma élaboré en 2017 à l'Institut Paris Région¹, la Région a organisé une vaste concertation avec les collectivités territoriales franciliennes, les services de l'Etat, les acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation franciliens et les services de la Région Île-de-France. La réactivité et les réponses immédiates et très concrètes de nombreux acteurs face à l'urgence, et en particulier des collectivités territoriales auprès des établissements et des étudiants en détresse, ne sauraient occulter la mise en évidence de certaines faiblesses de nos organisations mais aussi des facteurs de résilience de l'ESR francilien face à un choc d'ampleur. Le temps de la concertation avec les collectivités territoriales et tous les acteurs organisé

¹ <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/bilan-evaluation-du-schema-regional-de-lenseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-linnovation-sresri/>

pendant le premier semestre 2022 a permis une réflexion commune visant à soutenir et améliorer l'écosystème de notre région.

Les établissements doivent faire face à des défis académiques d'ampleur et sans cesse renouvelés pour lesquels la Région apporte son soutien au-delà de ses compétences obligatoires tout en respectant l'autonomie pédagogique et scientifique des établissements.

La concertation a aussi permis d'identifier des enjeux essentiels relevant des conditions de vie du quotidien : les temps de transports entre les lieux de vie, d'étude, de stage, et de travail, les conditions de logement qui peuvent constituer un frein à la réussite des étudiants, la difficulté pour certains étudiants à financer leurs études, l'accélération du changement climatique et ses conséquences sur la vie quotidienne (augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs, pollution de l'air, ...), etc.

Dans un monde chaque jour plus interconnecté et complexe, l'enseignement supérieur et la recherche franciliens ne sauraient être au niveau attendu sans interaction avec les autres acteurs et sans prise en compte des préoccupations de nos concitoyens. Les établissements comptent dans leurs missions fondamentales celles de mieux connaître et transmettre le savoir et de le partager avec le grand public, contribuant ainsi à la nécessaire appropriation collective des connaissances scientifiques par les franciliens. Les interactions avec les décideurs publics sont nécessaires et doivent permettre de mieux éclairer ces politiques. Enfin, le rapprochement avec les acteurs privés est aussi indispensable pour réussir le double pari de l'emploi et de l'innovation. C'est pourquoi un soin particulier a été apporté à mettre les orientations de ce SRESRI actualisé en cohérence avec les autres politiques régionales au service de l'enseignement, l'orientation, le développement économique, ou encore la lutte contre le changement climatique : Schéma Directeur de la région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E), Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFOP), Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF), Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), Schéma Régional du Logement Etudiant (SRLE), Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC), Schéma Régional d'Economie Circulaire (SREC), ...

La Région présente dans ce schéma actualisé les priorités de son action en soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Elle s'appuie sur une réflexion commune avec les acteurs, lors de la tenue de dix ateliers décentralisés dans les campus universitaires des huit départements franciliens, sur des dizaines de contributions reçues des collectivités et acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur des temps de travail spécifiques avec les acteurs qui ont souhaité rencontrer les services régionaux et en accord avec les orientations fixées par le comité stratégique² réunissant collectivités territoriales, établissements, étudiants et acteurs économiques. Ce schéma propose ainsi les grandes orientations de la Région pour répondre à trois enjeux : celui des conditions de vie, d'études, d'accueil et d'attractivité des campus (1^{er} enjeu), celui de la recherche et de l'innovation, en lien avec ses compétences de développement économique (2nd enjeu), et enfin celui de l'accès à l'enseignement supérieur, la formation, l'orientation et l'insertion tout au long de la vie (3^{ème} enjeu). Au sein de chacun de ces trois axes, le SRESRI intègre les enjeux de la lutte contre le changement climatique, comme le veut la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Il vise ainsi à ce que chaque établissement, chercheur, enseignant, et étudiant francilien contribue à l'attractivité de la

² Liste des membres du comité stratégique en annexe 1

région Île-de-France sur les plans éducatif, scientifique, économique, et culturel tout en créant les conditions pour adapter les comportements et diminuer leurs impacts sur l'environnement.

Enfin, de manière transversale à ces trois chapitres, deux éléments sont à souligner :

- Sur la durée de ce schéma, la Région sera amenée à participer au processus contractuel associant aujourd’hui le ministère chargé de l’enseignement supérieur et de la recherche et les regroupements universitaires, la loi de programme pour la recherche de 2020 ayant introduit un volet territorial qui place les Régions en chef de file des collectivités à associer à ce nouveau processus ;
- La Région souhaite mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l’impact de l’action de la Région en soutien à l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation.

1. Vie étudiante, réussite et attractivité des campus

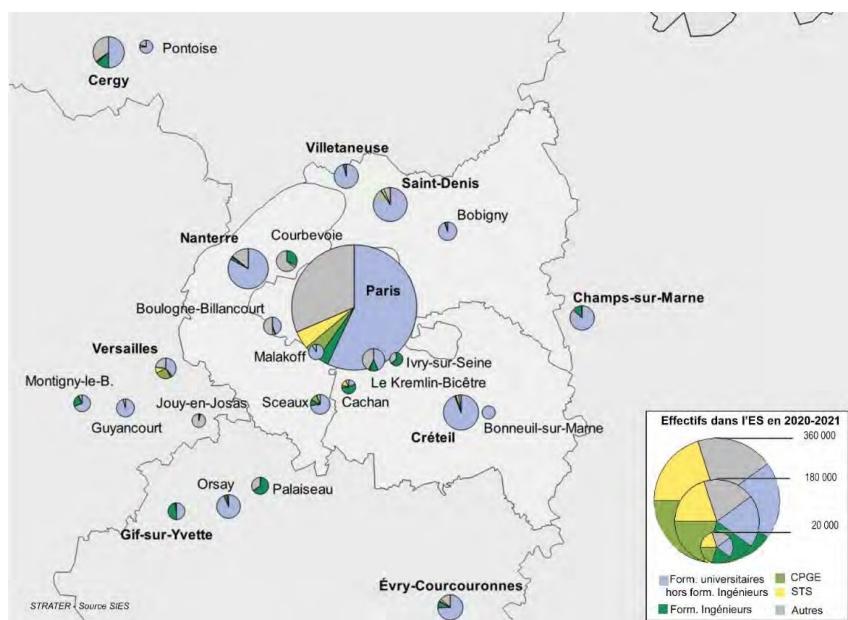
Une vision pour le territoire francilien :

Améliorer les conditions de vie, d'études, de formation et de recherche au sein des campus franciliens, facteurs de réussite et d'attractivité

L'Île-de-France regroupe un nombre important d'acteurs de l'Enseignement supérieur avec 14 universités, dont 6 sous la forme d'établissements publics expérimentaux (EPE), presque autant de grands établissements (CNAM, Collège de France, EHESS, MNHN, ...) ainsi qu'une quarantaine d'écoles d'ingénieurs, une vingtaine d'écoles d'art et d'architecture, plus de 200 centres de formations sanitaires et sociales et des dizaines d'écoles de commerce, répartis sur 200 communes accueillant au moins un site d'études supérieures³. La région Île-de-France, composée de trois académies, est dotée d'un Recteur de région académique, d'une rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et de trois Centre régionaux des œuvres universitaires et sociales.

Cet ensemble riche et varié d'acteurs permet d'offrir sur le territoire régional l'ensemble des enseignements et formations du supérieur, ainsi que des services aux étudiants de documentation, restauration, équipements sportifs et culturels mais aussi des lieux de vie et des tiers-lieux qui contribuent à la réussite étudiante. Les établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France accueillaient 734 260 étudiants pendant l'année universitaire 2020-2021, soit un quart de la population étudiante française. Les étudiants représentent 6% de l'ensemble de la population francilienne, faisant de l'Île-de France la région dans laquelle la part d'étudiants dans la population totale est la plus élevée. Ce chiffre est en constante augmentation, sous l'effet notamment d'une double poussée démographique et de l'augmentation des taux de réussite au baccalauréat ces dernières années.

Carte : Effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région par grand type de filière (année 2020-21, sources : STRATER / SIES)



³ source : MESR, STRATER 2022

La répartition territoriale des sites d'enseignement supérieur est inégale en Île-de-France, avec une forte concentration à Paris (la moitié des étudiants franciliens), les autres étudiants relevant pour 29% de l'Académie de Versailles (en particulier les campus du plateau de Saclay, de Nanterre et de Cergy) et pour 21% de l'Académie de Créteil (Université Paris-Est Créteil, Université Gustave Eiffel, université Sorbonne Paris Nord notamment).

L'immense majorité (91%) des franciliens ayant obtenu leur bac dans l'une des trois académies de la région y débutent leurs études. De plus, l'offre de formation très complète de la région Île-de-France et la réputation de ses établissements rendent le territoire très attractif dès la première année d'études. 17 691 néo-bacheliers d'autres régions françaises sont inscrits en Île-de-France à la rentrée 2019 contre seulement 7 961 néo-bacheliers franciliens partis commencer leurs études dans d'autres régions métropolitaines, soit un solde positif de près de 10 000 étudiants⁴ au plan national.

Concernant la mobilité internationale, on dénombrait 9 359 étudiants en mobilité sortante ERASMUS + en 2019⁵ (soit environ 1,3% du nombre total d'étudiants) et 127 476 étudiants étrangers inscrits dans les universités franciliennes à la rentrée 2019 (soit environ 17% du nombre total d'étudiants franciliens), originaires essentiellement des pays du Maghreb, de Chine, du Sénégal, d'Italie, du Brésil, d'Espagne, du Liban et de Côte d'Ivoire⁶. Concernant la cible plus spécifique des doctorants, ils étaient 26 179 inscrits dans une école doctorale francilienne en 2019⁷. 41% des doctorants s'inscrivant avec un diplôme obtenu à l'étranger proviennent d'un pays européen et 31% d'un pays asiatique⁸.

1.1 Constats

1.1.1. Des campus franciliens soumis à une forte concurrence à tous les niveaux (infra-régional, national, européen et international)

L'Île-de-France est dense en campus de rayonnement international, dont certains sont présents dans les classements les plus reconnus⁹, ce qui constitue un indéniable facteur de visibilité et d'attractivité. Mais ni cette notoriété, ni le prestige académique de la Région capitale ne suffisent à eux seuls à garantir la venue des profils aux meilleurs potentiels. En effet, tant au niveau national qu'europeen ou international, la concurrence entre les sites est une réalité alors que les pratiques de mobilité se sont beaucoup développées dans les cursus universitaires : avec 2,4 millions d'étudiants accueillis en 2018, l'Europe est la première destination mondiale (+11% en 5 ans et même +22% concernant les boursiers ERASMUS+¹⁰).

Les meilleurs talents sont souvent ceux qui ont le plus de choix entre les sites pour venir y étudier ou faire de la recherche. Au-delà des critères académiques, la destination retenue par les étudiants et les chercheurs correspond aussi souvent à un choix lié aux conditions de vie, pour eux-mêmes et parfois

⁴ source STRATER - SIES

⁵ source ERASMUS + France

⁶ source MESRI - SIES 2020

⁷ source : SIES - enquête Ecoles doctorales

⁸ source : SIES - enquête écoles doctorales

⁹ Classement de Shangaï : les 4 universités françaises présentes dans le Top 100 du classement de Shangaï sont franciliennes.

¹⁰ source Campus France « Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe », novembre 2020

pour leurs familles. Ainsi, les indéniables atouts académiques de la région Île-de-France sont mis en balance avec la qualité de vie qu'offre la région : la « destination Île-de-France » est désormais mise en concurrence en termes de qualité des transports, d'accessibilité des logements, de centres de santé de qualité, d'offre culturelle ou d'équipements sportifs du meilleur niveau, de son ouverture sur le monde économique. La forte densité de certaines villes franciliennes demande une véritable stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique dans un contexte de phénomènes climatiques extrêmes à répétition, les canicules étant particulièrement difficiles à vivre en milieu urbain très dense. L'action des établissements face aux enjeux de réduction de l'empreinte écologique est de plus en plus perçue comme un facteur d'attractivité des établissements auprès des nouveaux étudiants, plus particulièrement sensibles aux enjeux climatiques et environnementaux.

1.1.2. Les fragilités matérielles et psychologiques des étudiants mises en lumière par la crise perdurent, tandis que le lien social s'est affaibli et que les changements climatiques font apparaître des contraintes nouvelles

La crise liée à la pandémie du Covid a mis en lumière, renforcé ou déclenché certaines fragilités chez les étudiants, qu'il s'agisse de précarité matérielle et alimentaire ou de fragilité psychologique¹¹. Ceux-ci s'emparent aussi d'enjeux sociétaux comme la transition écologique ou l'égalité femme – homme. Après deux années de pandémie, aux conséquences dramatiques pour la jeunesse, et tandis que la société évolue, il est urgent de recréer du lien sur les campus et d'accompagner les étudiants, notamment les plus jeunes, dans leur acquisition d'autonomie, dans l'apprentissage des connaissances et des premiers pas de la vie adulte.

Or, le niveau de vie des jeunes franciliens a été fortement impacté durant la crise sanitaire à laquelle s'ajoute désormais la crise socio-économique avec une perte de pouvoir d'achat importante chez les jeunes. Les situations de précarité des étudiants en Île-de-France sont nombreuses avec des ressources insuffisantes pour mener à bien leurs projets académiques dans de bonnes conditions. L'insuffisance et le prix élevé des logements constituent une difficulté de premier ordre pour un étudiant. Or être logé dans de bonnes conditions est un préalable pour la réussite des études. De fait, plusieurs indicateurs semblent montrer que des difficultés persistent au-delà des situations d'urgence, nécessitant temps et accompagnement des étudiants. A titre d'exemple, une étude RESES - Let's food¹² fait apparaître que le nombre d'étudiants bénéficiant de l'aide alimentaire a augmenté de 12% entre janvier 2020 et décembre 2021. Beaucoup ont perdu les petits emplois qui leur donnaient un revenu complémentaire et pour certains indispensable à la poursuite d'études, en plus de l'acquisition d'expérience en situation de travail que les « jobs étudiants » permettent pour l'entrée de plain-pied dans la vie professionnelle.

L'article L123-2 du code de l'éducation confie au service public de l'éducation la mission de contribuer « à l'amélioration des conditions de vie étudiante, à la promotion du sentiment d'appartenance des étudiants à la communauté de leur établissement, au renforcement du lien social et au développement des initiatives collectives ou individuelles en faveur de la solidarité et de l'animation de la vie

¹¹ Observatoire de la Vie étudiante : Enquête La vie d'étudiant en temps de pandémie (année universitaire 2020-2021)

¹² « En 2022, les étudiants ont encore faim » :
https://www.letsfood.fr/_files/ugd/c96d90_93b26038a80a474ea9edb8c10749691f.pdf

étudiante ». A ce titre, les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), les universités, qui perçoivent désormais la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), et les collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région, sont intervenues face aux situations d'urgence. Les collectivités, interlocutrices naturelles des citoyens pour leurs problèmes du quotidien, se sont retrouvées en première ligne pour accompagner au mieux les situations personnelles difficiles et les établissements submergés par les besoins exprimés. Ces institutions ont été d'autant plus sollicitées que la dégradation des liens sociaux traditionnels, du fait de la réorganisation des cours et des campus, a affaibli les structures associatives classiques et plus largement les initiatives d'animation et de vie étudiantes sur les campus, phénomène amplifié par la longue fermeture des universités au cœur de la pandémie et le rapide turn-over des personnes engagées dans les associations inhérent au statut étudiant.

Les pics de chaleur et de pollution régulièrement enregistrés en Île-de-France combinés à l'apparition de nouveaux virus impactant la santé et l'organisation sociale des campus et des territoires sont une donnée nouvelle dans la qualité de vie au quotidien avec laquelle il faudra composer plus régulièrement à l'avenir. Face à ces situations d'urgence, les collectivités territoriales sont réactives et d'un apport indéniable. Lors du déclenchement de la pandémie mondiale, la Région s'est particulièrement mobilisée auprès des étudiants : distribution de masques, aide alimentaire, hébergement d'urgence, aide à l'acquisition de matériel informatique, soutien psychologique avec la plateforme Ecoute Etudiants Île-de-France. Après l'urgence, la Région inscrit désormais sa réflexion et son action dans la durée pour accompagner les étudiants face aux difficultés structurelles qu'ils peuvent rencontrer.

1.1.3. De nouveaux besoins immobiliers

Le patrimoine immobilier francilien de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'ordre de 4 millions de mètres carrés, se caractérise par sa grande hétérogénéité : bâti ancien de valeur patrimoniale, bâti des années 1960 à 1980 ou bâti contemporain. Les typologies sont très variées, aussi bien dans les salles d'enseignement que dans les espaces de recherche, les espaces de vie étudiante, et les logements.

La forte poussée démographique étudiante due à la fois à l'arrivée des jeunes nés au début des années 2000 et aux taux élevés de réussite au baccalauréat ces dernières années ont augmenté la pression sur le bâti du supérieur tandis que des mises à niveau permanentes sont nécessaires pour disposer de laboratoires à la pointe de la technologie ou pour disposer de locaux adaptés aux dernières évolutions et innovations numériques en matière de pédagogie ou de recherches documentaires.

Par ailleurs, alors que le réchauffement climatique incite à la sobriété énergétique pour limiter les émissions de gaz à effets de serre, une partie du patrimoine reste très énergivore. Certains bâtiments n'offrent pas les conditions de confort suffisantes en matière de qualité de l'air et de confort thermique, notamment pendant les périodes de fortes chaleurs.

Ainsi, le besoin de renouveau du bâti dans l'enseignement supérieur et la recherche franciliens est permanent pour permettre des conditions d'apprentissage, de recherche et de vie étudiante attractives. S'il peut être utile, en certains endroits, d'augmenter l'offre de mètres carrés disponibles, il est tout aussi nécessaire d'améliorer et restructurer le patrimoine existant, d'en optimiser et partager l'usage et, pour les établissements, d'en valoriser au mieux le potentiel économique.

Les nouveaux usages numériques, la densification de certains campus du fait de la poussée démographique étudiante, et le dialogue croissant entre les formations supérieures, les territoires et les employeurs appellent l'émergence de nouveaux lieux de proximité pour apprendre, chercher, et travailler en groupe à distance.

Enfin, le contexte sur le sujet immobilier impose de rappeler que l'Etat souhaite relancer la dévolution du patrimoine, la pleine propriété étant une perspective pour les universités et écoles. Cela supposera des dotations sécurisées et la recherche d'un nouveau modèle économique développant les ressources propres (valorisation immobilière et foncière, mécénat, etc).

1.1.4. Une accessibilité inégale aux lieux d'enseignement supérieur et de recherche pour les franciliens

Indépendamment des enjeux d'orientation et d'affectation qui seront évoqués au point 3, certains franciliens rencontrent des difficultés d'accès de fait aux lieux d'enseignement supérieur et de recherche : au-delà de difficultés éventuelles de transport pour les publics les plus éloignés géographiquement des sites d'enseignement supérieur, il existe également des barrières sociales, psychologiques ou financières qui peuvent freiner les jeunes franciliens dans leur ambition à poursuivre des études dans le supérieur.

Historiquement, l'offre de formation n'est pas homogène sur le territoire. A l'échelle macroscopique, l'Ouest et le cœur dense de l'agglomération sont mieux dotés en établissements. Ce sont également les zones dans lesquelles les taux d'inscription dans le supérieur sont les plus élevés, tandis qu'ils sont plus faibles dans les zones moins dotées de l'Est francilien. L'accès aux logements à tarif CROUS est également inégalement répartie sur le territoire. Par ailleurs, au sein des territoires, l'adéquation entre l'offre locale et les aspirations n'est pas toujours optimale, entraînant parfois des trajets longs et compliqués pour pouvoir suivre la formation souhaitée.

Les pratiques et rythmes de vie évoluent actuellement avec l'explosion des usages numériques et du nombre d'étudiants en alternance, créant pour beaucoup d'étudiants des situations nouvelles dans lesquelles ils doivent désormais conjuguer domicile, école et entreprise, parfois localisés dans des lieux dissociés et à des moments variables de l'année. L'offre actuelle existante de « services étudiants », au premier rang desquels le logement et la restauration, répond parfois mal à ces situations.

Du point de vue territorial, le paysage universitaire se structure cependant fortement en grande couronne (Université Paris-Saclay, Université Gustave Eiffel, CY Cergy Paris Université) sous l'effet d'une poussée démographique progressive. Les futures infrastructures de transport francilien comme le Grand Paris Express et le développement du télétravail devraient encore renforcer l'attractivité de la grande couronne, imposant un rééquilibrage territorial, soutenu dans le Contrat de Plan Etat-Région signé le 6 juillet 2022. Dans le domaine des formations sanitaires et sociales, la Région reste vigilante aux équilibres territoriaux de la carte de formations, ces formations étant très souvent des formations de proximité géographique. Sur le plan des dynamiques spatiales, en plus de l'objectif de sobriété foncière, la Région porte l'objectif de campus insérés dans la ville et dans la vie. Lorsque cette insertion dans la ville ne permet pas de fournir aux usagers les services, commerces et aménités aux standards internationaux, les campus sont toutefois conduits à les développer eux-mêmes, en leur sein et par les moyens de leur choix.

1.2 Enjeux pour la période 2023 – 2028 : Créer des conditions de vie, d'études, de formation et de recherche optimales en Île-de-France

1.2.1. Permettre à tous les étudiants d'étudier dans de bonnes conditions, avec une attention particulière envers les plus fragiles

De bonnes conditions de vie et d'études sont essentielles à la réussite et la poursuite d'études pour préparer une bonne entrée dans la vie professionnelle. C'est pourquoi la Région est attentive à l'accompagnement des étudiants, directement ou en lien avec les opérateurs sur site comme les établissements et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour permettre à chaque étudiant francilien de bénéficier des meilleures conditions de vie et d'études. Cela s'applique aussi bien aux conditions d'enseignement (locaux, enseignants, ...), qu'aux services universitaires (vie scolaire, restauration, équipements sportifs et artistiques, vie associative, ...) et à l'environnement quotidien (logement, transports, commerces et services, ...). La première sécurisation du quotidien étant la garantie de pouvoir se loger, il y a un enjeu particulier à maintenir des niveaux de loyer à tarif social pour les étudiants.

De même, la recherche d'excellence repose sur la qualité des femmes et des hommes qui la mène mais aussi sur les conditions matérielles dans lesquelles ces chercheurs peuvent exercer leurs compétences : laboratoires, équipements scientifiques et documentaires, réseaux numériques sont autant d'outils essentiels au bon exercice de la recherche dans lesquels la Région a toujours investi, et pour lesquels elle est attentive aux innovations et évolutions en développement.

L'environnement quotidien, l'obtention d'un logement, le cadre administratif et les procédures nécessaires à une installation en Île-de-France sont parfois vécus comme complexes et sous-optimaux et peuvent constituer un frein à l'implantation ou être sources d'échec et de souffrance pour les étudiants en difficulté scolaire ou matérielle. En particulier, disposer d'un logement situé sur ou à proximité immédiate des campus améliore le taux de réussite dans les études¹³.

Faire des études a aussi un coût devant lequel tous les étudiants ne sont pas égaux : des jeunes talentueux peuvent se freiner dans le choix de leurs études et se priver de l'accès à des établissements franciliens d'excellence pour des raisons financières ou d'autocensure. Une note récente du Conseil d'Analyse Economique¹⁴ montrait d'ailleurs que l'accès à l'enseignement supérieur est presque trois fois plus fréquent chez les jeunes issus des milieux les plus aisés que chez ceux dont les parents ont les revenus les plus modestes.

Toutes les mesures prises pour accompagner le quotidien des étudiants (apprentissage et vie de campus) doivent être applicables aux personnes en situation de handicap. A ce titre, la Région a mis en place des aides majorées pour la création de places en résidences universitaires pour les étudiants en situation de grand handicap.

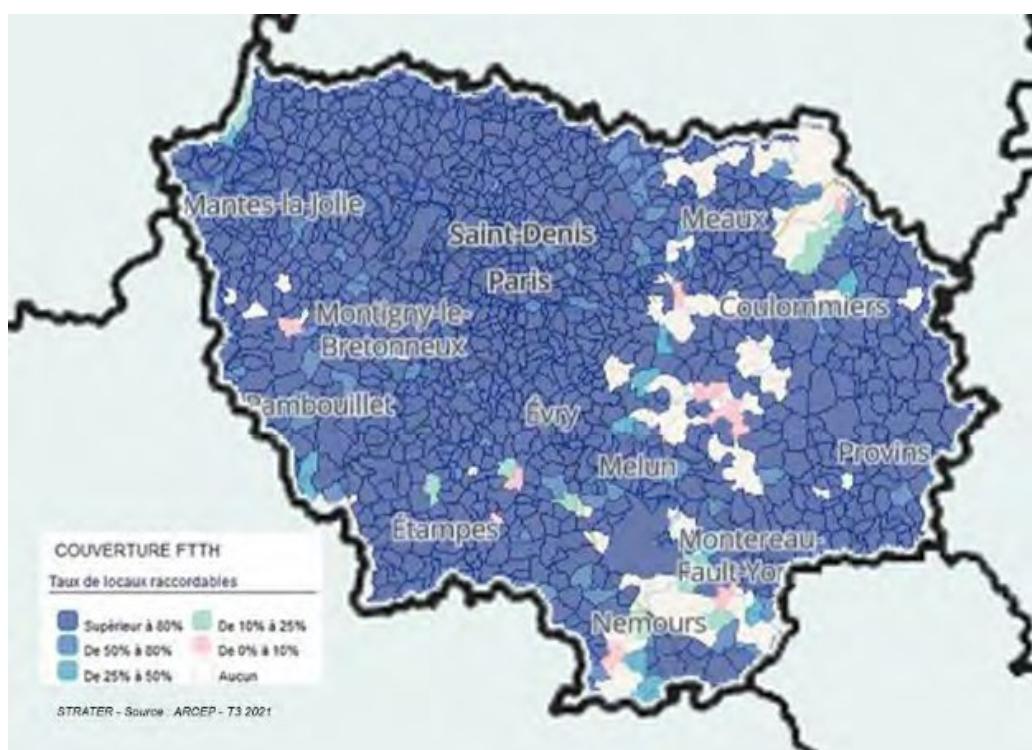
¹³ Rapport d'information du Sénat n° 742 (2020-2021) du 6 juillet 2021 « Accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'Etat et les collectivités », <http://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-7423.html>

¹⁴ Conseil d'Analyse Economique, Focus n°076-2021, « Enseignement supérieur, un accès inégal selon les revenus des parents », Cécile Bonneau et Sébastien Grobon.

Bien qu'il ne puisse être que le support à un plan pédagogique complet, le numérique offre des possibilités nouvelles pour accéder à des enseignements de qualité et pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche internationale. Cela nécessite des infrastructures et équipements fiables et de qualité, et donc une couverture de l'ensemble du territoire francilien ainsi que du personnel formé aux nouvelles technologies et approches pédagogiques.

Sur le sujet, il est utile de rappeler que la région Ile-de-France est la 1ère région « fibrée » de France. La Région a investi massivement dans le déploiement de réseaux Très haut Débit dans les zones rurales et la grande couronne, et cela donne des résultats : les étudiants franciliens bénéficient d'un réseau déployé de fibre optique significatif. En 2015, le taux d'éligibilité des logements à la fibre était de 30%. Au 2ème trimestre 2022, 95% des habitants étaient éligibles au très haut débit (supérieur à 30Mbps).

Carte : Déploiement du réseau d'accès Internet à très haut débit en Île-de-France (source : Arcep, année 2021)



1.2.2. Être à l'écoute des besoins et initiatives étudiantes

La période de crise sanitaire, qui a mis en lumière les difficultés matérielles et sociales d'une partie des étudiants¹⁵, a été particulièrement difficile pour la jeunesse francilienne. Elle a aussi été l'occasion d'élan de solidarité et d'expressions de la part des étudiants dont il faut s'inspirer pour créer les conditions d'un engagement étudiant pérenne.

¹⁵ Voir les trois enquêtes réalisées par l'Observatoire de la Vie Etudiante :

Enquête Conditions de vie des étudiants 2020 (année universitaire 2019-2020) ; Enquête La vie d'étudiant confiné (confinement mars- mai 2020) ; Enquête La vie d'étudiant en temps de pandémie (année universitaire 2020-2021)

En particulier, les étudiants souhaitent être mieux associés encore à la vie des établissements, notamment à leur gouvernance (participation aux instances des établissements), mais aussi à la préparation et au suivi des actions menées sur les campus tant pour ce qui a trait à l'enseignement et l'insertion professionnelle que concernant la vie de campus sur des sujets très divers comme la transition écologique et le traitement égalitaire des étudiants, quel que soit leur genre¹⁶. Le sujet des violences sexuelles et sexistes est désormais une préoccupation majeure des établissements d'enseignement supérieur qui développent des actions de sensibilisation et soutiennent de nombreuses initiatives étudiantes et pédagogiques.

Dans le domaine de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique, les étudiants sont porteurs d'initiatives en phase avec leur compréhension des enjeux et leur réalité quotidienne comme des projets d'agriculture de proximité et urbaine, des épiceries solidaires, la mise en place de tri sélectif, une politique d'achats responsables de la part des établissements, etc.

Enfin, la formation supérieure est aussi un premier pas vers l'entrée dans la vie professionnelle. Certains étudiants sont attirés par la création d'entreprise et l'entrepreneuriat. Ces compétences nécessitent un accompagnement et un encadrement dédié.

1.2.3. Contribuer à l'intégration des campus dans les territoires, en phase avec leurs objectifs économiques, sociaux et écologiques

La question de l'accès des populations locales aux formations proposées en proximité doit faire l'objet d'une attention particulière. Chaque département francilien accueille au moins un campus réunissant siège d'université, plusieurs écoles et entreprises. A cela s'ajoutent des sites universitaires et établissements de petite ou moyenne taille, plus ou moins spécialisés (centre de recherche de l'INRAE, formations sanitaires et sociales, campus universitaires thématiqués, ...) qui maillent le territoire en complément des grands pôles universitaires. Des campus d'un genre nouveau, plus intégrés dans la ville, comme à Fontainebleau, Cergy ou Saint-Quentin en Yvelines voient aussi le jour avec une stratégie assumée de meilleure intégration territoriale et de liens renforcés avec notamment les acteurs économiques du territoire. Ceux-ci contribuent à la diversification de l'offre d'ESR en lien avec les problématiques et dynamiques des territoires.

La majorité des étudiants se concentre sur les campus. Toutefois, nombre d'étudiants suivent tout ou partie de leurs études sur des sites de petite taille plus ou moins éloignés des centres des campus (et même parfois isolés). C'est notamment le cas des établissements de formation aux métiers du sanitaire et du social. Il peut s'agir d'écoles ou instituts ou encore de lieux justement aménagés pour permettre, grâce aux possibilités offertes par le numérique, de suivre tout ou partie de ses études à distance. Les étudiants implantés sur ces sites de manière permanente ou temporaire doivent pouvoir bénéficier de services pleins et entiers au même titre que leurs homologues sur les campus.

¹⁶ 71% des étudiants ayant répondu à l'enquête réalisée en 2020 par l'Observatoire étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles « Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes » considèrent que le contexte général ainsi que les traditions de leurs établissements ne sont pas égalitaires par rapport au genre (https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-complet-_Paroles-e%CC%81tudiantes-sur-les-violences-sexuelles-et-sexistes_-de-lObservatoire-E%CC%81tudiant-des-Violences-Sexuelles-et-Sexistes-dans-lEnseignement-Supe%CC%81rieur-12_10_2020.pdf).

Humathèque Condorcet

Une bibliothèque laboratoire pour les Sciences Humaines et Sociales

Au sein du campus Condorcet, premier centre de recherche et d'études dédié aux Sciences Humaines et Sociales en France, la Région Île-de-France a assuré la maîtrise d'ouvrage du Grand Equipement Documentaire, un ouvrage exceptionnel livré en juin 2021 et baptisé « L'Humathèque Condorcet ».

Piloté au sein du pôle Transfert, Recherche, Enseignement supérieur et Orientation en réseaux par le service des projets immobiliers de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation, avec l'appui d'Île-de-France Construction Durable, mandataire de l'opération, le projet a été conçu par l'agence Elisabeth et Christian de Portzamparc.



© France Keyser / MYOP

Plus qu'une bibliothèque abritant près d'un million d'ouvrages, l'Humathèque Condorcet est un véritable laboratoire d'apprentissage au service de la recherche en Sciences Humaines et Sociales. Il rassemble les fonds documentaires des membres fondateurs du campus. Les chercheurs y disposent de fonds accessibles sur de très larges amplitudes horaires, et bénéficient d'un très important corpus permettant d'étendre le cadre de leurs recherches.

Avec près de 25 km de rayonnages en libre-accès et plus de 1 300 places, le projet est fidèle aux missions traditionnelles des bibliothèques tout en étant fortement ancré dans la société numérique. Il est matériel et immatériel, intégrant pleinement les avancées du numérique et leurs multiples conséquences (consultation à distance, travail collaboratif, mutualisation des ressources, archivage, valorisation des fonds, ...).

La dimension innovante du projet se lit également dans le bâtiment, avec une grande ambition sur le plan environnemental, à l'image des projets de la Région. Il s'agit d'un bâtiment bioclimatique doté de nombreux patios, d'une ventilation naturelle nocturne, de plusieurs centaines de brasseurs d'air dans les espaces de consultation : autant de dispositifs qui permettent de ne pas recourir à la climatisation du bâtiment.

Le bâtiment est traversé par un forum public, ouvert à tous et les rez-de-chaussée seront occupés par une brasserie et une librairie ouverte sur le quartier. Le lien avec le territoire se construit également au travers d'un programme de conférences et d'animations culturelles et artistiques publiques, en résonance avec l'histoire locale.

Ce projet a été financé à hauteur de 100 M€ par la Région dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région 2015-2020.

Les besoins immobiliers des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont nombreux tant en remise à niveau de bâtiments parfois vétustes pour l'enseignement que pour des lieux de vie étudiante essentiels tels que les centres de documentation, les restaurants universitaires, les maisons

étudiantes, les logements, ... Dans le même temps, les campus doivent contribuer à la transition écologique et les lieux doivent s'adapter aux effets du changement climatique pour devenir des leviers de la lutte contre ce changement par le déploiement de projets ambitieux sur le plan environnemental. Ainsi, en accord avec les orientations fixées par la COP régionale de 2021 et dans la délibération régionale de prescriptions sur le futur Schéma directeur de la Région Île-de-France – environnemental (SDRIF-E), toute artificialisation des sols doit faire l'objet d'une compensation et il faut agir pour des bâtiments et aménagements à la plus faible empreinte environnementale et carbone possible. C'est pourquoi dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) signé avec l'Etat en juillet 2022, la réhabilitation aux meilleurs standards environnementaux de bâti existant est préférée aux constructions. Les établissements peuvent mobiliser de nombreux leviers pour réduire les impacts environnementaux du changement climatique. Il s'agit de mettre en œuvre des actions, allant de la « chasse aux gaspis » ou la renégociation des contrats, à la définition de programmes et de stratégies intégrant des objectifs durables, notamment dans le domaine des achats.

Il y a aussi un enjeu à revisiter les campus à l'aune des nouvelles pratiques pédagogiques, en même temps que le numérique est venu s'installer dans toutes les dimensions de la vie des sites du supérieur francilien. L'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques facilitées par le déploiement des outils numériques, la vie étudiante renouvelée après presque trois années d'exception qui ont interrogé les modes de sociabilisation traditionnels, la réalisation de projets de nouvelle génération (maisons de la vie étudiante multifonctions, bibliothèques de nouvelle génération, espaces hybrides ouverts à des acteurs extérieurs tels que les plateformes de recherche, les incubateurs ou les fablabs) transforment la physionomie et les pratiques sur les campus ainsi que leur relation au territoire environnant. A l'inverse, grâce au numérique, le territoire lui-même peut devenir un point d'entrée vers l'enseignement supérieur. En définitive et face à l'éclatement des sites et aux enjeux liés aux transports et l'accessibilité des sites, la question du partage et de la mutualisation des installations universitaires se pose avec acuité à l'échelle de la région : celle-ci pourrait permettre à tout étudiant francilien d'accéder à ses enseignements dans les locaux de son choix, les plus proches de son lieu de résidence, d'alternance ou de travail.

Ainsi, la Région entend créer du lien entre les campus, la société et les acteurs territoriaux sur les enjeux de transitions numérique et écologique (sensibilisation, information, expérimentation, innovation), en articulation avec ses stratégies d'aménagement (SDRIF-E), de développement économique (SRDEII) et de transition écologique (SREC, PRACC, PDUIF, ...) et celles des territoires sur lesquels sont implantés les campus.

1.2.4. Partager les expériences et les bonnes pratiques entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens

Les établissements franciliens du supérieur sont divers et disposent chacun de leurs stratégies. Toutefois, ils partagent certains objectifs et problématiques notamment en matière d'insertion professionnelle, de politique européenne et internationale, d'accompagnement des étudiants, ou encore de responsabilité sociétale et environnementale.

A ce titre, et après le bouleversement et la remise en question qu'a constituée la pandémie mondiale du Covid, les équipes des établissements, aussi bien enseignantes qu'administratives, sont à l'écoute des bonnes pratiques et à la recherche de temps d'échanges et de coordination pour mener à bien des

stratégies bénéfiques à tous et à chacun. L'échelon régional a été identifié par les acteurs comme bien adapté à des échanges de ce type.

Afin d'accompagner au mieux les établissements, leurs enseignants, chercheurs, et étudiants il est souhaitable de mettre en place des espaces de coordination, d'échanges d'expérience et le cas échéant, des initiatives de mutualisation de certains outils, grâce au numérique par exemple. Au-delà de son intervention directement ciblée sur l'activité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens, la Région dispose de nombreux dispositifs d'intérêt pour ces derniers en matière de développement économique, d'adaptation au changement climatique, de déplacements, de mise en réseau européen et international, dont les services régionaux peuvent se faire le relais auprès des établissements du supérieur et de recherche pour qu'ils en bénéficient au mieux.

1.2.5. Positionner les campus franciliens dans le contexte européen et international

Les universités et laboratoires de recherche franciliens doivent être pleinement reconnus comme l'un des atouts de l'Île-de-France à l'échelle européenne et internationale, au côté des grands sites et infrastructures de transport et touristiques, des grands équipements sportifs, ou encore des sièges d'entreprises. Leur visibilité internationale (Sorbonne Université, Institut Pasteur, Université Paris-Saclay, ...) doit être un atout pour notre région.

Ils peuvent, à ce titre, être un des leviers d'une « diplomatie » de l'ESR dans les relations européennes et internationales de la Région Île-de-France : participer de manière coordonnée aux grands événements internationaux, faire valoir les universités, les laboratoires et infrastructures de recherche comme des atouts dans la présentation et la promotion de l'Île-de-France, dans une logique de « campus francilien », en lien avec les opérateurs en charge de la promotion de la région Île-de-France comme Choose Paris Region (CPR) et le Comité Régional du Tourisme (CRT).

1.3 Grandes orientations et plan d'actions

1.3.1. Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants franciliens

La Région Île-de-France réaffirme son objectif de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des franciliens, jeunes bacheliers méritants, par **l'attribution d'aides au mérite aux étudiants boursiers ayant obtenu le bac avec mention très bien**, ou les adultes qui n'ont pas eu le bac par une subvention aux établissements qui forment au **Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)** complétée par une aide individuelle aux étudiants qui le préparent.

Elle participe aussi au déploiement des **cordées de la réussite** dont l'objectif est d'encourager à la poursuite d'études supérieures de jeunes dont le contexte socio-économique ou géographique peut constituer un frein. Les cordées de la réussite permettent de s'adresser aux jeunes issus de territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville, issus de territoires ruraux, à ceux qui n'osent pas

demander une classe préparatoire aux grandes écoles ou les meilleures filières à l'université ou encore aux jeunes filles s'interdisant une carrière scientifique ou des études d'ingénieur.

Les problématiques de logement et de transport sont particulièrement aigües en Ile-de-France pour les étudiants. C'est pourquoi, les jeunes étudiants en Île-de-France bénéficient d'une **prise en charge partielle de leur Pass Imagine'R par la Région**.

L'enjeu du logement étudiant reste crucial pour attirer et permettre à des étudiants et chercheurs à haut potentiel de choisir l'Île-de-France. La Région organise son intervention autour de **la construction de logements universitaires en lien notamment avec le CROUS, dans le cadre d'une enveloppe dédiée**. Elle poursuit aussi ses efforts structurels comme la poursuite de la construction de logements dans le cadre du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) ou l'investissement de grande ampleur dans la régénération, le développement et la mise en accessibilité du réseau de transports en commun, la concrétisation du réseau existant et à venir (RER E ouest EOLE, prolongements des lignes de métro 11, 12, 14, Grand Paris Express, ...).

Face aux pratiques qui changent et avec l'apport des outils numériques, la Région cherche à proposer des solutions innovantes et adaptées aux nouveaux usages des mobilités. Une attention particulière sera apportée aux initiatives innovantes en matière **d'interopérabilité de développement des modes actifs (RER Vélo)** et du **lissage des heures de pointe**. Cette démarche de management de la demande de transport consiste en un travail partenarial avec les opérateurs de transport, Île-de-France Mobilités, les collectivités territoriales et les entreprises des territoires ciblés. Son objectif est d'étaler ou de réduire les pics de congestion en heures de pointe dans les transports collectifs et sur la route. L'expérimentation a été engagée sur les trois territoires de Paris La Défense, Grand Paris Sud, et Plaine Commune, représentant un total de près de 260 000 collaborateurs ou étudiants.

Aux côtés des transports et du logement, la santé est un bien fondamental à de bonnes conditions d'études. C'est pourquoi l'accompagnement du parcours de soins et la couverture médicale étudiante doivent faire l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs à l'œuvre sur les campus.

De plus et dans le cadre de ses compétences la Région attribue les **bourses sur critères sociaux aux étudiants des formations sanitaires et sociales**.

Si de nombreuses mesures d'urgence pour les étudiants ont été prises au moment des confinements successifs, face aux évolutions de la réalité étudiante, la Région déploie également de nouveaux outils pour la période 2023-2028 :

En vue d'une plus grande égalité des chances entre les franciliens, la Région Île-de-France souhaite créer une « **Banque des jeunes** » dont l'objectif sera de permettre à chaque jeune francilien de poursuivre ses études afin que l'argent ne soit plus un frein à la poursuite d'une formation et l'obtention d'un diplôme. Ce dispositif inédit en France vise l'accès à un prêt bancaire pour les étudiants, garanti par la Région, et remboursable à partir du moment où ils auront un salaire minimum leur permettant de rembourser et « suspensible » en cas de perte de revenu.

Créé dans le cadre du plan régional « Bouclier Social », le **fonds d'urgence de solidarité pour les étudiants (FUSE)** permet d'accompagner les étudiants des universités fragilisés par la crise sanitaire, qu'ils soient boursiers ou non boursiers. Ce fonds peut être mobilisé en cas d'urgence pour aider les étudiants à subvenir à leurs dépenses, pour l'alimentation, le logement, la santé ou encore les outils numériques nécessaires à leur apprentissage.

Afin de permettre aux étudiants les plus modestes de se loger, la Région a renouvelé avec l'Etat une convention sur la période 2022-2024 qui a notamment permis d'ouvrir, **à titre expérimental en Ile-de-France, les agréments PLAI aux logements étudiants.**

1.3.2. Encourager l'engagement et l'entrepreneuriat étudiants

Les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés de « Pôles Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat » (Pépite) qui délivrent le statut National d'Etudiant-Entrepreneur. Avec l'aide de la Région, s'est mis en place un réseau de soutien aux initiatives d'entrepreneuriat étudiant réunissant les 8 Pépite d'Ile-de-France. La Région continuera à faciliter l'appropriation d'une culture de l'entrepreneuriat dans la formation des étudiants qui souhaitent tenter l'aventure entrepreneuriale en finançant les projets de ces jeunes via les Pépite déployés au sein des établissements, à distinguer les projets par un **Prix Pépite Île-de-France** puis à l'accélération des projets avec le programme d'accompagnement **Pépite Start'up Île-de-France à Station F**.

Pour répondre au double phénomène de perte d'emplois étudiants et de lien social sur les campus engendré par les années de pandémie, la Région Île-de-France va financer la création de **1000 contrats d'étudiants mentors d'Ile-de-France au service des autres dans les universités franciliennes**.

Création de 1 000 contrats d'étudiants mentors d'Ile-de-France

Par la création de 1 000 contrats d'étudiants mentors d'Ile-de-France au sein des universités, la Région entend apporter une solution aux difficultés générées par deux ans de pandémie que sont la disparition de certains jobs étudiants et la redynamisation du lien social au sein des campus franciliens.

Ces 1 000 contrats devront ainsi intervenir dans le cadre d'actions au service des autres étudiants, comme notamment l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le tutorat pour aider les nouveaux bacheliers et les étudiants de premières années, les aides en bibliothèques ou encore l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers.

Ces nouveaux emplois seront occupés par des étudiants et leur contrat devra leur apporter à la fois une ressource financière et une expérience nouvelle en vue de leur insertion professionnelle future, tout en proposant un rythme adapté au planning de leurs cours.

Pour les universités, ces contrats étudiants mentors d'Ile-de-France viennent s'ajouter aux emplois étudiants déjà existants et leurs permettront de développer des actions nouvelles au service des étudiants.

La Région organisera un temps d'échanges et de formation pour tous les étudiants mentors, afin de leur faire connaître les actions et aides régionales à destination des étudiants.

Une attention particulière sera aussi apportée aux **actions des associations étudiantes en lien avec les territoires et la transition écologique**. Les actions menées directement sur les campus permettront de recenser les initiatives, pour faciliter le rôle des étudiants comme acteurs de la transition écologique des campus. La Région entend être un lieu d'échanges sur ces bonnes pratiques et proposera aux établissements d'organiser une **Conférence régionale des initiatives étudiantes pour le climat**, organisée sous la forme d'un colloque permettant aux différentes initiatives étudiantes de partager leurs expériences, en y associant des tables rondes avec les chercheurs.



© Jean Larive / MYOP

Afin d'encourager la sociabilité et l'animation dans les résidences étudiantes, la Région soutient dans le cadre d'appels à projets annuels les associations qui interviennent dans ces résidences dans leurs projets collectifs d'animation en lien avec le territoire. Ce soutien pourrait être étendu à l'ensemble des lieux de vie étudiante.

Conférence régionale des initiatives étudiantes pour le climat

Les étudiants sont porteurs de nombreuses actions et initiatives dans le domaine de l'environnement et l'adaptation au changement climatique comme des projets d'agriculture de proximité et urbaine, des épiceries solidaires, des menus à faible impact carbone dans les espaces de restauration, la mise en place de tri sélectif et d'initiatives zéro déchets, une politique d'achats responsables de la part des établissements, etc.

Des temps d'échange sur ces actions concrètes et d'appropriation sur les connaissances en matière de climat peuvent être utiles et propices à l'acquisition d'un socle commun de bonnes pratiques accessibles à tous et déployable sur tous les campus franciliens.

C'est pourquoi la Région prendra l'initiative d'une Conférence Régionale des Initiatives Etudiantes pour le Climat et l'Environnement permettant de réunir l'ensemble des associations étudiantes, étudiants, des enseignants et chercheurs volontaires, menant des actions concrètes en faveur de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de la dynamique d'universitarisation des formations sanitaires et sociales, la Région sera attentive à ce que les étudiants des **formations sanitaires et sociales soient mieux intégrés à la gouvernance** des établissements et à la vie des campus universitaires. A titre d'illustration, trois opérations majeures concernant des formations sanitaires ont été intégrées au volet enseignement supérieur et recherche du CPER 2021-2027. Ces centres rejoindront les campus de Sorbonne Paris Nord, de l'université Paris Est Créteil à Fontainebleau et de l'université Paris-Cité à Tarnier.



Bâtiment Illustration © Stéphane Asseline / Région Île-de-France

L'universitarisation des formations sanitaires et sociales

Signé le 6 juillet 2022, le Contrat Plan Etat-Région 2021-2027 finance des opérations pour les formations sanitaires et sociales et leurs étudiants qui rejoindront des campus universitaires.

- Une enveloppe régionale de 11M€ a été allouée à l'Université Sorbonne Paris Nord pour finaliser la rénovation du bâtiment Illustration situé sur son Campus de Bobigny (93). Ce bâtiment disposera notamment de locaux destinés à accueillir 544 étudiants issus de 2 Instituts de formation en soins infirmiers qui pourront bénéficier de salles spécifiques mais aussi d'équipements mutualisés (amphithéâtre, bibliothèque, locaux de vie étudiante...).
- L'Université Paris Cité bénéficie d'un financement régional de 9,2M€ pour son projet de rénovation du site Tarnier (paris 6^{ème}) de création d'un Institut de la Santé de la femme, qui permettra notamment de regrouper 2 écoles de sage-femmes.
- A Fontainebleau (77), le projet de réhabilitation et de reconstruction partielle de la caserne Damesme porté par l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a obtenu un financement régional de 16,01M€. Il s'agit du développement d'un pôle santé amitieux qui réunira notamment l'IUT, le pôle paramédical (avec un Institut de formation en soins infirmiers et un Institut de formation en masso-kinésithérapie), une école de sciences politiques, du logement étudiant, une bibliothèque et une restauration.

1.3.3. Ouvrir les campus sur le territoire, viser l'excellence environnementale et la polyvalence des usages

Le déploiement du SRESRI actualisé coïncide avec la mise en œuvre des opérations prévues dans le **Contrat de Plan Etat-Région 2021 – 2027**, conclu le 6 juillet 2022 dont le premier poste d'intervention concerne l'Enseignement supérieur et la recherche avec un engagement historique de plus d'un milliard d'euros, à parité avec l'Etat. Ce sont en tout 128 opérations¹⁷ qui seront réalisées avec trois objectifs stratégiques : renforcer l'offre dans les différents territoires franciliens, poursuivre le soutien aux stratégies d'excellence des établissements, et accélérer la mise en œuvre des stratégies immobilières des regroupements. Les opérations retenues font la part belle aux réhabilitations afin de satisfaire aux objectifs de minimisation de l'impact environnemental du bâti dédié à l'ESR de la région.

A ce titre, la Région développe une politique immobilière volontariste sur le plan écologique et vient de mettre à jour pour les bâtiments ESR le **Guide de l'Aménagement et de la Construction Durable** qu'elle a élaboré en lien avec l'Agence Régionale Energie – Climat de l'Institut Paris Région. Ce guide s'adresse aux directions du patrimoine, assistants à maîtrise d'ouvrage, programmistes, maîtres d'œuvre et entreprises intervenant dans l'acte d'aménager, de construire ou de réhabiliter un bâtiment dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et l'apprentissage.

Il a pour ambition d'encourager les porteurs de projets à atteindre l'excellence dans le domaine du durable tout en tenant compte du contexte et des spécificités de chaque projet. La démarche est accompagnée, à chaque étape, par les services de la Région.

La mise à jour du guide avait pour objectif d'intégrer les nouvelles politiques régionales élaborées sur les thématiques du climat-énergie, de la biodiversité, de l'économie circulaire.

Il propose des modes de construction et d'aménagement ainsi que différents niveaux d'exigences qui ont pour objectif d'économiser nos ressources, diminuer les émissions de polluants et de gaz à effet de serre tout en veillant au confort et à la qualité de vie et d'études dans les bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans cet esprit, la Région promouvra, auprès des établissements, les actions et lignes directrices de son Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC), qui s'appuie sur les recommandations du Groupement Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et de la COP régionale de 2021 : elle pourra inviter chaque établissement à désigner des éco-délégués pour mobiliser étudiants, enseignants, chercheurs et personnels sur les impacts du changement climatique et les enjeux d'adaptation, soutiendra les initiatives de maraîchage et d'agricultures urbaines, de circuits-courts alimentaires, etc. prises par les acteurs qui font vivre les campus (étudiants, enseignants, personnels non enseignants, collectivités locales, ...). La Région est également fortement engagée dans la thématique « réemploi et économie circulaire », déjà à l'oeuvre dans les opérations portées par son Pôle Lycées et qui ont vocation à être reproduites. En définitive, la Région s'engage à continuer sur la voie de l'exemplarité pour toutes les opérations immobilières dont elle est maître d'ouvrage et qu'elle subventionne. Elle prendra en compte les grands principes d'aménagement figurant dans la prescription de lancement du nouveau SDRIF-E, notamment en matière d'objectifs environnementaux : « ZEN » Zéro Emissions Nettes / « ZAN » Zéro Artificialisation Nette / déploiement

¹⁷ Contenu du CPER et liste des opérations :

<https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2022/07/CPER%202021-2027.pdf>

d'espaces verts et d'ilots de fraîcheur. La Région dispose également de moyens pour intervenir dans le cadre du volet « campus solidaire » de sa Stratégie Régionale de l'Economie Circulaire qui vise notamment à développer des pratiques de gestion des espaces universitaires prenant en compte la nécessité de la sobriété dans l'utilisation des ressources (équipements informatiques, mobilier, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc...) et prévoit l'**expérimentation de campus circulaires et zéro déchets**.

Afin de contribuer à réduire les tensions sur le bâti du supérieur (enseignement, recherche, et infrastructures dont centres documentaires et logement notamment), et en accord avec les grands principes fixés dans le prochain SDRIF-E et dans le CPER 2021-2027, une piste pourrait être d'encourager à la production d'une offre de bâtiments réversibles, permettant de s'adapter facilement à plusieurs usages, voire de permettre le soutien en investissement à la reconversion de bâtiments tertiaires en bâtiments ESR.

Pour mener une réflexion partagée sur ces différents aspects, la Région pourrait prendre l'initiative de constituer un groupe de travail réunissant les départements et collectivités volontaires pour partager ses actions et actualités en matière d'ESR et d'actions d'adaptation au changement climatique.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

Plus d'un milliard d'euro pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 a été signé lors de la séance plénière du Conseil régional du 6 juillet 2022. Celui-ci, d'un montant total de 5,7 Milliards d'Euros à parité entre la Région et l'Etat, consacre une enveloppe historique de plus de 1 milliard d'euros à l'enseignement supérieur et la recherche.

Cette enveloppe permettra de financer de l'immobilier universitaire et de recherche, et notamment des rénovations, dans le cadre des priorités émises par la Région sur les formations courtes et professionnalisantes, la vie étudiante, la santé et le numérique. Pour la première fois, les équipements de recherche seront financés par la Région dans le cadre du CPER, en complément de sa politique de soutien spécifique. La moitié de l'investissement régional pour l'ESR porte sur la grande couronne pour favoriser l'émergence de nouveaux centres universitaires d'excellence, autour de Saclay, de Champs-sur-Marne ou de Cergy. Elle est complétée par d'autres actions, notamment en termes de logement étudiant où dans la continuité de la délibération du Conseil régional de novembre 2020, l'Etat et la Région renouveleront la convention sur le financement du logement des jeunes et des étudiants, en portant les objectifs communs de financement annuel à 4 000 logements pour étudiants par an et 1 500 logements pour jeunes actifs.

Répartition des engagements du CPER par domaine thématique

Thématique	Nombre d'opérations	Financement Etat - Région
Sciences et techniques	24	290,1 M€
Santé (dont formations professionnalisantes 24 M€)	18	268 ,4 M€
Vie étudiante	29	195,4 M€
Sciences humaines et sociales, Arts et culture	22	141,7 M€
Formations professionnalisantes	8	96,6 M€
Équipements scientifiques	27	59,6 M€
TOTAL GENERAL	128	1 051,96 M€

La Région porte une **attention particulière aux établissements de formations sanitaires et sociales** dont elle assure le financement. Historiquement ces centres sont fréquemment installés dans des locaux hospitaliers. Souvent vétustes, les conditions d'études y sont peu favorables, c'est pourquoi la Région a décidé d'investir de façon volontariste dans la rénovation de ces bâtiments à hauteur de 30M€ dans le cadre du nouveau CPER et intervient par l'intermédiaire du **Fonds d'investissement pour la sécurisation des établissements de formations sanitaires et sociales**. En 2021 et 2022, un investissement massif de 60M€ supplémentaires a été réalisé par la Région pour la rénovation et l'extension des centres de formations sanitaires. Le Schéma régional du logement étudiant (SRLE) a par ailleurs défini une géographie préférentielle d'implantation des résidences étudiantes qui tient compte de la localisation des établissements de Formations Sanitaires et Sociales.

Le déploiement rapide de solutions d'enseignements à distance pour tout ou partie des cursus universitaires combiné aux temps de transports en Île-de-France fait des **tiers lieux connectés** des lieux adaptés au suivi de cours et de travail en groupe. **Une réflexion pourra être menée avec les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités afin de diversifier au mieux les usages des tiers-lieux d'enseignement supérieur à distance** implantés sur son territoire afin que ceux-ci soient dotés au mieux en termes d'équipements et de services extra-académiques (transports, logement, ...) et de favoriser plus d'hybridation dans les pratiques pédagogiques. Cette réflexion devra notamment déterminer quels sont les aménagements propices à l'étude et à l'apprentissage, et veiller à garantir des temps de cours et d'échange dans les établissements afin d'éviter l'isolement des étudiants.

1.3.4. Amplifier l'attractivité de la région Ile-de-France à l'international à travers les infrastructures et la qualité de vie de ses campus

L'investissement de la Région dans les campus contribue à la visibilité et la mise aux standards internationaux de la « destination Île-de-France ». Ainsi, on peut citer les investissements réalisés sur les principaux campus à vocation internationale comme la maison de l'Île-de-France de la CIUP, le campus Condorcet, les opérations menées sur le campus de Saclay, mais aussi des opérations de taille intermédiaire permettant l'émergence de plus petits campus intégrés dans la ville comme la restructuration d'une caserne à Fontainebleau pour accueillir un institut de formation en soins infirmiers, le campus de Sénart à Lieusaint, ou encore le campus Chérioux à Vitry.

La Région Île-de-France entend également poursuivre ses actions en faveur de la mobilité internationale et de l'attractivité de son territoire et de ses campus. Elle pourrait ainsi développer **un label « campus ESR Île-de-France »**, en lien avec Campus France, l'agence de promotion de l'enseignement supérieur français à l'international et avec les autres organismes en charge de la destination Île-de-France comme le Comité Régional du Tourisme ou l'Agence Choose Paris Region.

La promotion du territoire régional à l'international est encouragée par l'intermédiaire de ses étudiants disséminés à travers le monde, que la Région récompense pour la réalisation des meilleurs projets dans le cadre de ses **Trophées des étudiants ambassadeurs de l'Île-de-France**. Elle prend aussi la forme d'un **ensemble d'accords de coopération** passés par la Région Île-de-France avec des régions capitales européennes (Région de Stockholm, Aire métropolitaine de Lisbonne, Région Bruxelles-Capitale et à venir la Communauté autonome de Madrid) qui permettent aux universités, aux

infrastructures de recherche et aux campus universitaires de se positionner dans un contexte de solide coopération européenne.

Enfin, la Région intervient directement dans l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en gérant **l'attribution d'un quota de chambres à la Maison de l'Île-de-France** dont elle a assuré la maîtrise d'ouvrage et en soutenant le développement des services d'accueil et d'accompagnement des étudiants et chercheurs étrangers, **notamment le Welcome Desk** sur le site de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) et le **Guichet d'accueil des talents étrangers (GATE)** de Sciences accueil.

2. Recherche et Innovation

Vision pour le territoire francilien :

Créer du lien et des lieux pour consolider le leadership scientifique et industriel francilien

Avec 125 000 chercheurs¹⁸, la région Île-de-France concentre 41% des effectifs nationaux de recherche publique et privée (1^{er} rang national) et 34,5% des publications scientifiques nationales, avec une concentration particulière en Sciences Humaines, Sciences sociales, en Physique, en Mathématiques, Informatique, recherche médicale et biologie fondamentale. Au niveau européen, les publications des équipes franciliennes sont les premières de l'Union européenne (et les deuxième derrière le Grand Londres à l'échelle du continent) tandis que les dépenses régionales en R&D représentent 6% de la Dépense Intérieure de Recherche et Développement européenne, plaçant la région au 1^{er} rang européen¹⁹.

Avec 22 972 doctorants inscrits à la rentrée universitaire 2020-21, soit 37% des effectifs de la France métropolitaine, la région Île-de-France est très nettement celle qui forme le plus par la recherche en France (devant la région Auvergne Rhône-Alpes qui comptait 7 634 doctorants cette même année)²⁰. Par ailleurs, bien que le nombre de doctorants soit tendanciellement en baisse depuis une dizaine d'années, tant sur le plan régional que national, le nombre d'étudiants soutenant leur thèse est lui plutôt stable et même en légère hausse en Île-de-France : en 2020, 5 000 docteurs ont soutenu leur thèse dans la centaine d'écoles doctorales franciliennes, soit 36% des diplômés tandis que les entreprises franciliennes accueillent 46% des doctorants CIFRE²¹.

Bien que le nombre et le taux de co-publications avec des équipes étrangères soit en hausse (les cosignataires étant issus pour moitié des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Allemagne et d'Italie), la part relative des publications des équipes d'Île-de-France en Europe tend à diminuer légèrement sur le long terme, au profit notamment de la Région du grand Londres, qui est passée devant l'Île-de-France en 2017 (dernières données disponibles en 2019, l'impact du Brexit n'étant pas encore pleinement quantifiable). De plus petites régions comme les Pays-Bas occidentaux, l'Italie centrale et l'Italie du Nord-Ouest, l'Espagne Est et la Rhénanie du Nord – Westphalie restent derrière l'Île-de-France mais sont en ascension constante.

Les infrastructures publiques (ou mixtes public – privé) d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie du territoire francilien sont essentiellement constituées des trois Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT), des deux Instituts de Recherche Technologique (IRT), des trois Instituts pour la Transition Energétique (ITE), de quatre Institut Hospitalo-Universitaires (IHU), d'une vingtaine d'Instituts Carnot, et de six Pôles de compétitivité ainsi que de plus de deux cents incubateurs et accélérateurs, de nombreux tiers-lieux, fablabs et livinglabs. L'ensemble de ces structures facilite la coopération entre équipes de recherche publiques et privées et la collaboration des équipes de recherche avec les industriels.

La Région a récemment réaffirmé dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII – Impact 2028) son ambition de créer les conditions les

¹⁸ Source : MESR, STRATER 2022

¹⁹ source : MESR, STRATER 2022

²⁰ source OpenData SIES, STRATER 2021

²¹ source : MESR, STRATER 2022

plus favorables d'Europe pour la création et le développement d'innovations. Elle peut pour cela, en plus de ses exceptionnelles capacités de recherche fondamentale, compter sur des atouts de premier plan comme une présence dans le top 3 mondial pour l'attractivité des investissements étrangers, une pole position en Europe pour les dépenses de R&D (près de 20 milliards d'euros investis par les entreprises et les acteurs publics chaque année), ou encore des effectifs de plus de 165 000 personnes en R&D publique et privée.

La région Île-de-France est également un vivier exceptionnel de talents et le terreau de nombreuses créations d'entreprises innovantes. On dénombre ainsi plus de 8 000 start-ups en région, avec une majorité de start-ups franciliennes parmi les 12 nouvelles "licornes" françaises de 2021²².

La Région Île-de-France, chef de file des collectivités pour le développement économique, la recherche et l'innovation, a déployé une politique complète de soutien aux équipes et infrastructures de recherche aux côtés des acteurs de la recherche et de l'innovation, des autres collectivités et de l'Etat. Afin de répondre aux questions qui se posent en Île-de-France et pour l'accompagner dans ses propres enjeux de politiques publiques à mener, la Région souhaite s'appuyer sur la communauté scientifique. La Région a également choisi d'orienter sa politique de soutien à la recherche en finançant spécifiquement des projets de recherche en sciences humaines et sociales.

2.1 Constats

2.1.1 La région Île-de-France, leader scientifique et d'innovation européen dans un contexte de forte concurrence

Avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche internationalement reconnus comme par exemple l'université Paris Sorbonne, l'Institut Pasteur ou encore l'Université Paris Saclay (première université française dans le classement de Shanghai 2022 – 16^e place – dans lequel on retrouve également l'université Paris Sciences et Lettres – 40^e, Sorbonne Université – 43^e, et l'université Paris Cité – 78^e) et des très grandes infrastructures et équipements de recherche de rayonnement international comme notamment le Synchrotron Soleil, Neurospin, Imagif, Apollon, Climeri, HumaNum, l'Île-de-France possède toutes les caractéristiques d'une région scientifique de tout premier plan mondial²³. Les activités de recherche situées en Île-de-France la positionnent au tout premier plan, aux côtés des régions de Tokyo, Osaka, New York, de la Californie et en Europe de Londres, du Bade-Wurtemberg et de la Bavière. C'est la première région française et une des toutes premières régions scientifiques et technologiques de l'Union européenne : elle est la quatrième en nombre de dépôts de brevets²⁴ après les régions allemandes de Bavière, du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie du Nord. Le territoire francilien abrite nombre d'acteurs de premier plan mais ils manquent d'espaces de coopération et d'échanges malgré la proximité géographique

Les universités et organismes nationaux de recherche présents sur le territoire francilien, regroupant laboratoires de recherche et équipements scientifiques de premier plan, constituent un puissant facteur d'attractivité pour les chercheurs dans toutes les disciplines. Bien que les Régions n'aient pas

²² source SRDEII - Impact 2028

²³ A ce sujet, voir la Stratégie nationale des infrastructures de recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/strategie-nationale-des-infrastructures-de-recherche-50288>

²⁴ Strater 2022

de compétences directes sur l'enseignement supérieur et la recherche, elles sont des acteurs reconnus et essentiels au bon fonctionnement de la recherche, à l'émergence de projets d'excellence et à la création de conditions favorables au transfert de technologies et à l'innovation.

L'Île-de-France est aussi une destination touristique et culturelle majeure, possédant des infrastructures de transport du meilleur niveau et qui est dotée d'un système éducatif et d'un système de santé qui demeurent de bonne qualité. Malgré cela, ses atouts ne sont pas toujours bien identifiés à l'international par les chercheurs et les entreprises étrangères.

Ainsi, la structuration de l'écosystème d'accompagnement de la recherche vers le transfert de technologie se poursuit sur le territoire francilien, de nombreuses entités ayant vu le jour aux côtés des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche. Pour favoriser l'innovation, et le rapprochement entre acteurs publics et privés de la recherche, la Région a aussi déployé ses propres dispositifs d'aide au financement de la R&D et du transfert de technologie, de soutien aux lieux d'innovation, d'appui aux contrats partenariaux entre laboratoires et entreprises ... Elle intervient également conjointement avec l'Etat sur le volet régionalisé du Programme d'Investissement d'Avenir-France 2030 et dans le CPER en faveur du développement de nouveaux lieux mixtes au sein des universités, du développement de plateformes mutualisées, et de formations et accompagnement au transfert de technologie.

2.1.2 Une richesse d'initiatives et d'outils au service de la recherche à mieux articuler pour un soutien optimal aux projets de recherche et d'innovation des équipes franciliennes

Union européenne, ministères de tutelle, collectivités locales, structures de transfert, ... la recherche publique est possible grâce à l'intervention de la puissance publique mais les initiatives et interlocuteurs sont multiples. Cette richesse d'initiatives et d'interlocuteurs devrait pouvoir être mieux coordonnée tant en amont (définition des priorités, modalités des appels à projets, ...) qu'en aval (suivi ex-post, gestion administrative et financière, ...) pour gagner en efficacité, réactivité et simplicité.

Le code de l'éducation consacre la Région comme chef de file des collectivités en matière de soutien à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, sans toutefois lui donner de prérogatives bien établies. Ses relations avec l'Etat sont multiples et régulières. A ce titre, les acteurs attendent de la Région qu'elle facilite la concertation avec l'Etat et avec l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En matière de transfert de technologie et d'innovations stratégiques industrielles, la Région peut s'appuyer sur son rôle de chef de file du développement économique, qui se concrétise par une feuille de route spécifique traduite dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII – Impact 2028) et un ensemble complet de dispositifs d'intervention et d'accompagnement des entreprises qu'elle souhaite mieux faire connaître.

2.1.3 Une attente de soutien régional accru aux projets stratégiques et européens des établissements franciliens

Les acteurs attendent de la Région un soutien politique et de coordination pour développer les programmes de recherche en matière européenne et internationale.

En complément du programme Horizon Europe qui regroupe les financements et marque la feuille de route stratégique de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation, de nouveaux acteurs sont apparus dans le paysage européen de la recherche : **les universités européennes**. Ces alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur de toute l'Union européenne visent à promouvoir les valeurs et l'identité européenne au service d'un enseignement supérieur européen de qualité et au meilleur niveau mondial. En Île-de-France, les deux premiers appels à projets ont permis à 10 projets européens d'alliances universitaires impliquant 11 établissements d'enseignement supérieur franciliens d'être sélectionnés. Parmi ceux-ci, quatre établissements d'enseignement supérieur sont coordinateurs et les six autres sont des partenaires impliqués dans le développement des projets. La consolidation des partenariats établis dans le cadre de ce réseau d'excellence européen passe par des relations renforcées de région à région en Europe ou à l'international. A cet effet, la Région a un rôle de premier plan à jouer auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la structuration de ces réseaux.

Les dix Universités européennes impliquant des établissements franciliens

UNA Europa avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, **EUGLOH** (European University Alliance for Global Health) avec l'Université Paris-Saclay, **EUTOPIA** (European Universities Transforming to an Open, Inclusive Academy for 2050) avec CY Cergy Paris Université, **EDUC** (European Digital UniverCity) avec l'Université Paris Nanterre (Université Paris Lumières), **CIVICA** (The European University in social sciences) avec l'Institut d'études politiques de Paris – Sciences Po, **The 4EU+ Alliance** avec Sorbonne Université, **EuroTeq** (EuroTeQ Engineering University) avec l'Ecole Polytechnique (Institut Polytechnique de Paris), **EELISA** (European Engineering Learning Innovation and Science Alliance) avec l'Université Paris Sciences & Lettres et ses écoles d'ingénieurs Chimie ParisTech, École des Ponts ParisTech, ENSTA ParisTech, Mines ParisTech, **Circle U** avec l'Université Paris Cité, **ERUA** (European Reform Universities Alliance) avec l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.



La Région est par ailleurs opérateur des fonds structurels européens. Dans le cadre de sa programmation au titre du FEDER, elle élabore aussi sa propre **Smart Specialization Strategy** (**stratégie de spécialisation intelligente**), ou S3, laquelle définit des priorités pour développer les points forts du territoire notamment en matière de recherche et d'innovation afin de créer un avantage compétitif en vue de répondre aux

besoins des entreprises et de tirer parti des nouvelles possibilités et des évolutions du marché. En Île-de-France, le choix a été fait de faire coïncider la S3 avec le SRDEII, en articulation étroite avec le SRESRI, afin que les trois stratégies servent au mieux les objectifs des acteurs régionaux de l'innovation et ainsi maximiser les effets de levier des financements européens et régionaux vers les secteurs identifiés. Il en résulte sept filières stratégiques qui font l'objet d'une attention et d'un soutien renforcés de la part de la Région : aéronautique – spatial – défense, mobilité durable et intelligente (dont automobile) ; deep tech ; éco-construction - ville durable et intelligente, énergies vertes et

décarbonées ; agriculture, agro-alimentaire et nutrition ; numérique et industrie de la donnée ; santé et soins ; luxe et cosmétiques.

Par ailleurs, la lisibilité et la visibilité de l'écosystème riche et foisonnant de l'appui à la valorisation des résultats et des connaissances issues de la recherche reste à améliorer. Une des clefs de la réussite du transfert de technologies et de connaissances passe certainement par des actions ciblées autour des filières et des domaines et programmes d'intérêt majeurs, mieux incarnés sur le territoire régional. Est également préconisé un recours au design encore trop faible dans les laboratoires de R&D publics et privés alors même qu'il permet d'identifier le potentiel des résultats de la recherche en innovations concrètes répondant aux besoins des utilisateurs. Enfin, les actions en faveur des enjeux de la propriété intellectuelle restent à poursuivre, pour sécuriser les partenariats et valoriser les recherches.

2.1.4. Un rôle de diffusion de la culture scientifique et une attente forte de facilitation des liens avec les acteurs socio-économiques

Aux termes de la loi, la Région est en charge de la coordination des « initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement » (art. L214-2 du code de l'éducation). C'est entre autres par les actions de diffusion des connaissances scientifiques que naissent les vocations et l'émerveillement pour la science ainsi que les nécessaires questionnements du quotidien. Redonner toute sa place à la science, à la parole de l'expert et appréhender la démarche de recherche est particulièrement nécessaire dans la période que nous vivons. De grands changements et interrogations animent le débat public autour du changement climatique, de l'apparition de pandémies planétaires et des conflits mondiaux tandis que les réseaux de communication et la recherche d'informations sensationnelles peuvent mettre à mal la démarche scientifique et la parole des véritables experts, reconnus et validés par leurs pairs.

En plus de sa mission de lien avec le grand public et de diffusion de la culture scientifique, l'une des attentes des acteurs académiques envers la Région Île-de-France est de faciliter le lien entre les différents acteurs de la recherche et entre les différentes disciplines, permettant plus de coopération et de concertation ainsi que la création des conditions de la rencontre avec les acteurs socio-économiques, notamment les collectivités territoriales et les entreprises.

2.2 Enjeux pour la période 2023 - 2028 : Consolider la place de l'Île-de-France dans le paysage scientifique et technologique européen et mondial

2.2.1. Faire rimer Île-de-France et excellence

Dans un contexte de forte concurrence où de nombreuses régions en Europe et dans le monde soignent les conditions d'accueil de profils à fort potentiel, l'Île-de-France doit maintenir son

attractivité. C'est pourquoi il y a un enjeu à mettre en valeur et formaliser l'excellence scientifique francilienne dans les campus de recherche.

L'enjeu est de maintenir tant les compétences scientifiques franciliennes de haut niveau, en permettant des recrutements de chercheurs, ingénieurs de recherche, doctorants, postdoctorants au sein des laboratoires que le niveau de pointe des équipements scientifiques et technologiques. La Région, avec les établissements, doit inciter à la mutualisation et à la collaboration pour rayonner ensemble au niveau international et contribuer à accompagner la recherche amont et ses apports, en termes de résultats et de connaissances transférables, et ce afin de conserver notre compétitivité.

2.2.2. Continuer à soutenir la recherche en réseaux thématiques, pluridisciplinaires et territoriaux

La politique scientifique de la Région Île-de-France est définie dans le cadre d'un dialogue entre l'exécutif régional et son Conseil scientifique, garant de la valeur scientifique des projets sélectionnés (évaluation par les pairs). Elle contribue à soutenir la recherche scientifique francilienne dans sa diversité pour la maintenir au meilleur niveau mondial tout en veillant à apporter une valeur ajoutée aux projets les meilleurs et les plus audacieux. Il s'agit de maintenir en Île-de-France un noyau de recherche à forts enjeux scientifiques, sociétaux et économiques.

La valeur ajoutée de l'intervention directe de la Région en soutien à la recherche est en particulier de structurer des communautés sur le territoire et de permettre la réalisation de programmes de recherche pluridisciplinaires en lien avec le tissu économique, ce que l'organisation des organismes et programmes de recherche nationaux ne favorise pas toujours. Elle permet aussi que les équipes de recherche prennent plus particulièrement en compte des sujets d'intérêt régional.

2.2.3. Créer des espaces de rencontre et de travail communs entre équipes de recherche publiques et privées implantées sur le territoire francilien

Le rapprochement entre équipes de recherche publiques et privées, acteurs socio-économiques territoriaux et citoyens doit se poursuivre pour permettre de définir, voire de co-construire, des programmes de recherche aussi bien fondamentale qu'appliquée. Dans le cadre de son SRDEII, la Région se positionne comme le leader européen dans les innovations stratégiques au service de la décarbonation et de la digitalisation de l'industrie, de la santé et du climat afin de garantir à la fois la souveraineté économique et la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Grâce à son réseau d'acteurs et d'interlocuteurs, la Région peut aussi intervenir en soutien, ou comme facilitatrice pour l'association d'équipes de recherche franciliennes à des projets industriels ou institutionnels nationaux, européens ou internationaux dans toutes les disciplines.

D'une manière générale, dans une grande région comme l'Île-de-France, des espaces et modalités sont à inventer pour créer les conditions de la connaissance mutuelle, de l'interaction et de la confiance entre laboratoires publics, start-ups, TPE, PME et grands groupes (aussi bien laboratoires – PME que laboratoires – grands groupes et PME – grands groupes). Parmi celles-ci figurent la nécessité de disposer de locaux disponibles et adaptés à la rencontre et à l'incubation de projets ou encore la

création des conditions de la rencontre et d'une meilleure connaissance mutuelle entre les diverses parties prenantes (événements, animation de réseau, ...). Les nouveaux Pôles universitaires d'innovation (PUI) pourront y contribuer et peuvent donner lieu à une réflexion partagée sur leur déploiement en Île-de-France.

Par ailleurs, les interactions entre équipes de recherche, entreprises et collectivités locales pour mener des projets de co-innovation sont à encourager pour le bénéfice de tous : elles permettraient des expérimentations de grande ampleur ouvrant la voie à des innovations techniques et sociétales majeures.

Les outils dont la Région s'est dotée pour accompagner le passage à l'industrialisation de technologies sont nombreux mais souvent mal connus des équipes de recherche et parfois même des entreprises. Pour amplifier la valorisation des projets de recherche et l'accompagnement à leur industrialisation, il y a donc un enjeu essentiel à donner de la visibilité et améliorer la lisibilité de l'écosystème francilien existant de soutien à la R&D.

2.2.4. Nourrir le dialogue entre la science et la société

La recherche scientifique française est financée par les pouvoirs publics. Elle permet des progrès majeurs, mais peut également inquiéter certains citoyens. La Région s'emploie à partager la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) avec et pour tous les franciliens grâce à la diffusion des connaissances issues des laboratoires de recherche et à l'organisation de colloques dédiés permettant de dialoguer avec les franciliens sur la base des découvertes scientifiques.

Par ailleurs, l'actualité et la diffusion rapide de l'information mettent régulièrement en exergue des sujets à forts enjeux sociétaux : le dérèglement climatique, les enjeux sanitaires ou l'éthique par exemple sont autant de domaines qui interpellent très directement les citoyens, les scientifiques et l'état des connaissances.

Les citoyens mais aussi les décideurs n'ont pas toujours une formation scientifique suffisante pour bien appréhender ces sujets complexes. Dans une période où la parole des chercheurs peut être facilement remise en cause via les réseaux sociaux, ou au contraire dans laquelle la part belle peut être faite à des scientifiques qui n'ont parfois plus la reconnaissance de leurs pairs, il est important que la diffusion de cette culture soit la plus large possible, afin que chacun puisse comprendre la démarche scientifique, les progrès de la science, ses limites et développer un esprit critique.

Aux côtés des universités et des organismes de recherche, les associations ont un rôle important à jouer, à l'échelle territoriale, pour insuffler la dynamique de culture scientifique, technique et industrielle. Elles possèdent des expertises sur des thématiques et des usages, qu'elles peuvent mettre au service de la recherche.

Par ailleurs, les médias jouent un rôle de premier plan dans la diffusion des savoirs, d'où la nécessité de mieux dialoguer avec eux, y compris par des collaborations avec les nouveaux supports de diffusion, levier à explorer pour créer de nouveaux formats de diffusion, sensibilisation, et échanges autour de la science.

Il y a également un enjeu dans la structuration et le traitement des données produites massivement par nos sociétés à des fins d'exploitation scientifique et citoyenne, dans le cadre de projets de recherche participative.

Le Conseil régional s'est doté d'un conseil scientifique qui évalue la qualité scientifique des projets, il a aussi une mission de conseil pour éclairer l'action des élus régionaux dans leurs politiques. Il est également légitime à mobiliser des chercheurs en contexte multi-crises et en réponse à des questionnements spécifiques afin de faire émerger des propositions, solutions et actions.

2.2.5. Renforcer la place des équipes de recherche franciliennes dans l'espace européen de la recherche

La naissance des alliances européennes a créé une opportunité unique de renforcer les liens entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union européenne et de créer un sentiment d'appartenance à un espace culturel, historique et académique partagé, dans la continuité du grand programme d'intégration européenne qu'a été Erasmus. La Région pourra contribuer à ce processus d'intégration en accompagnant les établissements dans les projets qu'ils mènent dans le cadre des alliances existantes et en soutenant ceux qui s'engageront dans de nouvelles alliances.

La part des équipes franciliennes lauréates de programmes de recherche européens, est encore trop faible malgré les bons taux de sélection des équipes qui ont déposé des projets. Il y a donc un enjeu de promotion de ceux-ci auprès des équipes. Au-delà, il y a certainement un besoin de conseil, voire d'accompagnement pour que les équipes franciliennes participent à plus de projets européens, notamment ceux qui s'inscrivent dans les programmes tels qu'Horizon Europe, Erasmus+, LIFE ou encore Europe numérique, le Fonds pour l'innovation.

2.3 Grandes orientations et plan d'actions

2.3.1. Soutenir l'excellence scientifique

La région est le bon niveau d'intervention pour faire collaborer les équipes de recherche sur des thématiques innovantes. C'est dans cette optique que la Région incite à constituer des réseaux de recherche et d'innovation franciliens pluridisciplinaires porteurs de sujets en émergence.

Les neuf Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs « DIM »

Sur la base des recommandations faites par son Conseil scientifique, la Région soutiendra de 2022 à 2026 neuf réseaux de recherche et innovation « DIM » :

Quatre réseaux ont mis la santé au cœur de leurs recherches, dont **C-Brains** axé sur les révolutions de la recherche sur le cerveau et les sciences cognitives, **One Health 2.0** qui traite du sujet de la santé globale, humaine, animale et environnementale, **ITAC**, qui porte un sujet très innovant dans le domaine de l'immunothérapie, de l'auto-immunité et du cancer et enfin **BioCONvergence** pour la Santé qui dotera la Région Île-de-France d'un écosystème réunissant les communautés de la biologie de synthèse, des biothérapies et de la bioproduction.

Deux DIM portent sur les questions liées à notre environnement, impliquant les communautés de physiciens et de chimistes : **Origines**, qui structure les recherches franciliennes d'excellence en astrophysique et astronomie et, **MaTeRre**, axé sur les matériaux avancés écoresponsables, en lien avec la COP régionale et le schéma régional d'économie circulaire.

Deux DIM sont au cœur des enjeux du numérique : **AI for Île-de-France (AI4IdF)**, projet d'Intelligence artificielle centrée sur l'humain qui coordonnera à l'échelon régional ce domaine scientifique en plein développement et **Quantip** sur les technologies quantiques qui présentent un fort potentiel de transfert vers l'industrie.

Enfin, **PAMIR** sur les recherches en sciences du patrimoine qui vise à consolider la place de l'Île-de-France comme leader mondial dans ce domaine.

En particulier, la Région Île-de-France souhaite poursuivre le soutien aux **réseaux de recherche thématiques pluridisciplinaires et territoriaux**. Ceux-ci, les Domaines de recherche et d'innovation majeurs (DIM), doivent permettre d'obtenir une forte visibilité européenne et internationale par leurs thématiques, leur taille, et leur excellence. Les neufs réseaux DIM, ouverts à tous les laboratoires de recherche franciliens, ont été sélectionnés sur des critères d'excellence scientifique, sur leur capacité à impliquer le monde économique, à démontrer une politique d'ouverture en matière de recrutement de doctorants et de post-doctorants à l'international et sur la pluridisciplinarité de leur projet. Ces réseaux de recherche associeront ainsi, autour de programmes de recherche et d'innovation ambitieux, les meilleures équipes de recherche identifiées du domaine et les entreprises les plus innovantes.

La Région entend poursuivre et accentuer son ambitieuse politique de soutien aux équipements scientifiques et plateformes, outil indispensable pour la communauté académique et pour les industriels qui contribue à l'attractivité des laboratoires franciliens, en confirmant son dispositif **SESAME (Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux)**. Celui-ci a été renforcé par plusieurs programmes de soutien au développement, à la structuration et à la compétitivité de filières stratégiques et au développement d'écosystèmes compétitifs en Île-de-France : **SESAME filières France 2030**, d'abord dans le cadre du PIA 3 et aujourd'hui avec des moyens

renforcés dans le programme PIA 4 - France 2030, le **CPER équipements scientifiques** (volet du CPER sur lequel la Région intervient pour la première fois dans la programmation 2021-2027), et **FEDER équipements scientifiques** (à partir de 2023). Elle s'attachera également à valoriser ces outils d'attractivité et à mieux les faire connaître, notamment aux partenaires privés.

Enfin, en complément du soutien aux réseaux DIM, la Région se dote d'un nouvel outil de dialogue avec la communauté scientifique en lien avec des problématiques régionales identifiées en concertation avec le conseil scientifique régional : les **Questions d'Intérêt Majeur (QIM)**. Chaque année, de nouvelles « QIM » seront identifiées, et pourront bénéficier d'un financement pour mobiliser les chercheurs franciliens sur des enjeux régionaux qui préoccupent les franciliens. Ces QIM constituent des programmes de recherche-action qui permettront d'apporter un éclairage à la Région pour le déploiement de politiques publiques sur des sujets identifiés.

2.3.2. Renforcer la coordination des acteurs scientifiques et économiques et améliorer les conditions de transfert de technologies

Par son rôle de coordination du développement économique territorial et sa proximité avec les entreprises, la Région Île-de-France occupe un positionnement particulier dans la chaîne de valeur qui va des résultats de la recherche vers ses applications industrielles et sociétales. Au fil des années, la Région s'est impliquée de manière croissante auprès des équipes de recherche publiques et des entreprises pour faciliter une meilleure connaissance mutuelle et intervenir directement en finançant des projets de recherche et d'innovation partenariaux ou collaboratifs. Ces projets visent différents objectifs : l'apport de compétences scientifiques partagées entre laboratoires et entreprises (**Paris Region PhD, contrats postdoctoraux via les DIM** par exemple), le développement d'équipements et plateformes mutualisées ouvertes (via les DIM toujours ou les dispositifs **SESAME Filières** - volet régional du PIA4 - France 2030, **CPER Equipements** ou du **FEDER – Equipements** et projets de RDI) ou encore la **création ou extension de lieux partagés**, ouverts au sein des établissements.

Pour favoriser le transfert de technologies et de connaissances, la Région interviendra pour mettre en place des financements en faveur des projets de prématuration issus des laboratoires publics, notamment via le programme opérationnel FEDER 2022-2027.

Pour aller plus loin, la Région proposera aux laboratoires académiques et aux start-ups de répondre conjointement à des besoins et questions spécifiques à fort enjeu sociétal sous la forme du **challenge start'up**.

Elle incitera également, via les programmes de recherche financés à développer la dimension « valorisation » quand cela est possible, y compris en termes de sciences humaines et sociales.

Challenge start'up

Le Challenge start'up ciblera les entreprises innovantes collaborant avec une équipe de recherche académique pour répondre à un défi technologique à fort enjeu sociétal et/ou à fort potentiel de développement économique et d'emploi.

Le challenge, à composante technologique marquée, fera l'objet d'un cahier des charges précis, établi par un partenaire sollicité par la Région Île-de-France, notamment les parties prenantes d'un Domaine de recherche et d'Innovation Majeur, d'une Question d'Intérêt Majeur ou d'une plateforme structurante financée par la Région (SESAME, SESAME Filières, ...). Le binôme lauréat percevra une subvention pour développer une solution innovante dont la mise sur le marché se fera à court terme.

La Région pourra ensuite accompagner la start-up dans sa phase de croissance pour accéder à un fonds d'investissement.

Des actions pourront également être menées pour faciliter l'intégration des entreprises incubées ou issues de laboratoires publics aux programmes de soutien à l'innovation du SRDEII comme la « **Team Start-up Île-de-France** » en cours de constitution, qui permettra de proposer un accompagnement aux start-ups franciliennes dans chaque phase de leur développement y compris pour mobiliser les programmes européens (EIC et EIT d'Horizon Europe, Eurostars) qui leur sont dédiés pour bénéficier d'un réel effet d'accélération.

La Région est pleinement dans son rôle de chef de file de la recherche, de l'innovation et du développement économique en créant les conditions de la rencontre entre équipes de recherche publiques et privées. A ce titre, elle s'appuie notamment sur les pôles de compétitivité franciliens qui constituent des bras opérationnels de choix pour animer l'écosystème de valorisation et de transfert de technologies francilien de l'innovation, et ainsi multiplier les collaborations entre entreprises et laboratoires. Des actions spécifiques sont également à mener pour créer des lieux de partage et de travail en commun entre les équipes de recherche publiques et privées, y compris de PME dont ce n'est pas spontanément la culture de travailler avec des équipes de recherche. Conformément à l'engagement pris dans son SRDEII, la Région interviendra pour mettre en place des **financements en faveur des projets de prématuration issus des laboratoires publics**, notamment via le **programme opérationnel FEDER 2022-2027**.

Dans cette dynamique de facilitatrice, la Région a pour objectif d'organiser des **rencontres annuelles, par filière prioritaire, des acteurs de la recherche et de l'innovation publics et privés, en lien avec les équipes des DIM**.

La Région s'impliquera dans une meilleure valorisation des compétences des doctorants auprès des acteurs économiques que ce soit à partir d'outils existants comme le dispositif des CIFRE ou en menant un travail spécifique de valorisation des compétences des docteurs, notamment pour améliorer leur employabilité et leur insertion professionnelle.

La Région est également bien positionnée pour recenser, partager, et diffuser les bonnes pratiques auprès des entreprises, au sein des établissements d'ESR et des collectivités. Ainsi, en lien avec les équipes en charge du développement économique, elle pourra développer des outils de connaissance et de promotion de la recherche auprès des PME locales et soutenir l'émergence d'un **réseau de « show-rooms » de l'innovation technologique et sociale**.

Elle a aussi une valeur ajoutée dans l'animation de certaines réflexions stratégiques comme la facilitation de la mise en réseau des chercheurs et des acteurs socio-économiques dans le cadre des missions de recherche à fort impact sociétal lancées par le programme Horizon Europe. Elle pourrait aussi prendre l'initiative de créer un **espace stratégique de coordination entre les futurs Pôles universitaires d'innovation (PUI) franciliens**.

La valorisation de son territoire et la contribution à son attractivité passe par la promotion et la visibilité des équipements exceptionnels de recherche présents en Île-de-France, dont une partie ont été financés grâce à une participation de la Région. Ainsi, au titre de sa stratégie d'attractivité internationale, la Région pourrait participer à l'élaboration d'**une cartographie des équipements et plateformes scientifiques et technologiques présents sur le territoire de l'Île-de-France**, par thèmes et par secteurs géographiques.

Dans ses interventions favorisant le lien entre recherche et industrie, la Région apportera une attention particulière aux **filières et technologies stratégiques identifiées dans le SRDEII comme**

prioritaires pour soutenir la souveraineté de notre économie et maintenir la position de leader de l'Île-de-France. Il s'agit en particulier de la recherche dans les domaines :

- du quantique (DIM QuanTIP) en articulation avec le Plan National Quantique et en partenariat avec d'autres régions leader en Europe,
- de l'Intelligence Artificielle (DIM AI4IDF), avec une attention particulière pour les enjeux de la data dans le domaine de la santé avec le DIM C-Brains,
- des Biothérapies et de la bioproduction (DIM BioConvS et Genopole)
- de la ville durable (DIM MaTeRre) en soutenant les innovations de rupture qui portent sur les enjeux climatiques

2.3.3. Faire émerger des objets de recherche à partir des préoccupations des franciliens et rapprocher les publics les plus éloignés de la Science

Face aux bouleversements qui traversent nos sociétés, la connaissance et la méthodologie scientifiques ont beaucoup à apporter pour mieux comprendre les dynamiques et changements à l'œuvre sur le territoire. C'est dans cet esprit que la Région Île-de-France a défini avec son conseil scientifique les **questions d'intérêt majeur (QIM)**. Au sein des trois premières QIM (2022-2024), des équipes de recherche franciliennes vont ainsi travailler à bien cerner les enjeux et définir des propositions d'actions en réponse à des questions d'intérêt franciliennes :

Impact de la pandémie sur la santé mentale des jeunes franciliens ?

Dans le contexte actuel (post Covid, réchauffement climatique, guerre en Ukraine, difficultés économiques...), le projet CASSANDRE a pour but d'évaluer et d'améliorer la santé mentale des jeunes franciliens pour éviter le développement ultérieur de pathologies psychiatriques.

Quelles agricultures et alimentations durables pour l'Île-de-France ?

Le programme de recherche pluridisciplinaire TRAAIF vise à progresser dans l'analyse de ces impacts et étudier les leviers d'action qui peuvent permettre, depuis la production agricole jusqu'au consommateur final, de mieux prévenir les risques de santé et de réduire les impacts environnementaux associés au système alimentaire.

Comment expliquer la formation d'écosystèmes religieux et de territoires identitaires (ERTI) en Île-de-France ?

L'objectif scientifique du projet ERTI est de faire travailler ensemble une variété de disciplines et d'acteurs de terrain en Île-de-France en vue de produire une connaissance globale sur les pratiques et les discours de rupture fondés sur la religion, à la fois dans les conditions virtuelles du cyber espace et dans celles, réelles, des territoires de la République.

En parallèle, la Région soutient le déploiement de **chaires junior en Sciences humaines et sociales** pour éclairer l'action publique par les apports de travaux de jeunes chercheurs permettant de mieux comprendre et anticiper le monde de demain.

Dans le cadre de son **soutien à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle**, la Région partage, avec et pour tous les franciliens, les apports des sciences, valorise les filières scientifiques et techniques et encourage le dialogue sciences-société et les sciences participatives. En écho au déploiement des nouvelles pratiques citoyennes et aux possibilités offertes par les outils numériques, la Région sera

particulièrement attentive aux projets de sciences ouvertes et participatives et à la co-construction citoyenne des thématiques de recherche. Elle peut d'ores et déjà s'appuyer sur plusieurs outils et dispositifs pour satisfaire ces objectifs : le dispositif **la Science pour tous, les lieux de médiation et diffusion sur le territoire**, ou encore **le programme Paroles de chercheuses et chercheurs**.

La Région a également déployé le **service numérique Mon Île-de-Sciences**, une plateforme de services numériques et durables qui s'adresse aux 12 millions de Franciliens, 800 000 entreprises et 1200 territoires d'Île-de-France qui permet de diffuser la CSTI sur son territoire et animer le réseau d'acteurs correspondant. Il permet notamment de proposer un agenda des évènements et actions de diffusion de la culture scientifique, un catalogue de référencement des acteurs partenaires et un accès à des jeux de données sur la médiation scientifique.

2.3.4. Consolider la place de la recherche francilienne en Europe et à l'International

La Région veut consolider l'attractivité des laboratoires de recherche franciliens aux plans européen et international en soutenant notamment le recrutement de chercheurs de haut niveau et l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe afin de donner de la visibilité aux équipes de recherche et aux résultats de leurs travaux aux niveaux européen et international.

La politique de la Région se poursuit également par l'incitation à obtenir des **cofinancements européens dans le cadre des projets soutenus par la Région**.

Les **Chaires d'excellence internationale Blaise Pascal** sont un outil supplémentaire pour contribuer au rayonnement de la région Île-de-France ainsi que l'incitation à candidater à un appel de l'European Research Council (ERC) figurant dans le dispositif des **Chaires de recherche en Sciences Humaines et Sociales**.

Enfin, l'émergence des **universités européennes** constitue un mouvement majeur dans lequel les universités franciliennes doivent consolider leur place. Elles peuvent pour cela compter sur le soutien de la Région Île-de-France, et de son **bureau de représentation à Bruxelles « Île-de-France Europe »** qui mène des actions d'influence et de promotion du territoire et de ses acteurs.

Le territoire francilien se doit aussi d'être un lieu de vie attractif pour les chercheurs étrangers et, souvent, leur famille. Ainsi, en lien avec les autres politiques de la Région et avec l'appui de Campus France et des agences régionales « Choose Paris Region » et du « Comité régional du tourisme », la Région poursuit sa politique de promotion de la destination Île-de-France et développe des actions spécifiques de soutien et d'accompagnement des chercheurs qui font le choix de venir s'installer sur son territoire. Pour ce faire, en cohérence avec les autres politiques régionales d'attractivité, elle s'appuiera sur la diffusion de « Paris Region » comme marque de l'Île-de-France et vitrine économique dans les actions de marketing territorial pour favoriser l'association des territoires de petite et de grande couronne à Paris.

La visibilité et la réputation de la région Île-de-France dépendent aussi de sa capacité à réunir des communautés internationales lors de grands événements scientifiques ou d'affaires. Paris et sa région disposent des meilleures infrastructures pour le faire, ce qui est un atout dont il faut tirer profit. Dans ce contexte, la Région co-finance avec le **Dispositif Europe** des projets et des évènements visant à

valoriser la création de synergies entre les chercheurs européens et à faciliter le développement des consortia internationaux. A ce titre, une réflexion est à mener sur la création d'un label propre « ESR Île-de-France », ou l'utilisation de labels existant, en adéquation avec les priorités et axes stratégiques de l'agence Choose Paris Region.

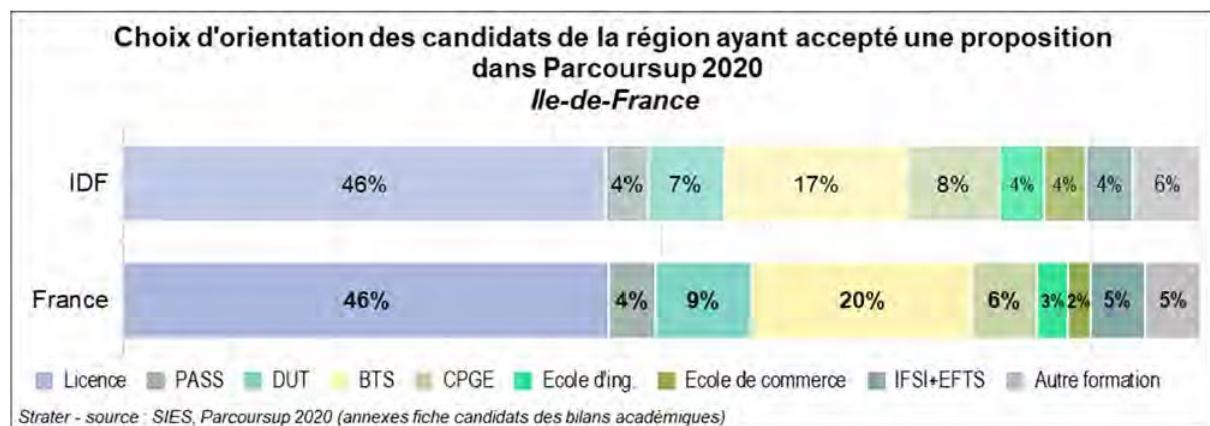
3. Accès à l'enseignement supérieur, formation, orientation et insertion tout au long de la vie

Vision pour le territoire francilien :

Donner aux franciliens les outils pour réussir et être maîtres de leur avenir

En Île-de-France, la filière du baccalauréat général est surreprésentée par rapport au reste du territoire français (58,5% des bacheliers 2020, et même 66,4% à Paris contre 53,2% au niveau national²⁵), avec pour conséquence un taux élevé d'inscription dans le supérieur à l'université, au détriment des filières courtes professionnalisantes (14% des étudiants en Île-de-France, contre 21% au niveau national). Logiquement, la part des franciliens diplômés du supérieur (44% en 2018) est nettement supérieure à la moyenne nationale (31% en 2018), et en forte augmentation sur 10 ans (resp. 35% et 24% en 2008).

Toutefois, les profils d'admission via Parcoursup ne diffèrent pas fondamentalement des admissions au niveau national, la moindre représentation des formations courtes professionnalisantes étant compensée par une appétence particulière pour les Classes préparatoires aux grandes écoles et les écoles d'ingénieurs et de commerce :



Concernant les inscriptions en licence sur Parcoursup, en 2020 les universités franciliennes ont retenu plus de 62 000 candidatures dont 60% ont obtenu un bac général à la session 2020 et 30% étaient en réorientation ou en reprise d'études²⁶.

Les classes de BTS ont retenu près de 22 000 candidatures dont 35% proviennent de bacheliers technologiques et 32 % de bacheliers professionnels de la session 2020. Plus de la moitié des candidatures en écoles paramédicales proviennent d'étudiants en réorientation (par exemple suite à un échec en première année) ou en reprise d'études²⁷.

Sur le plan territorial, Paris accueille pratiquement la moitié des étudiants franciliens, avec des taux élevés d'inscription à l'université et en classes préparatoires aux grandes écoles, les autres étudiants du supérieur étant répartis à 29% dans l'académie de Versailles, qui a une prévalence marquée pour

²⁵ source MENJS DEPP, Système d'Information Ocean – Cyclades

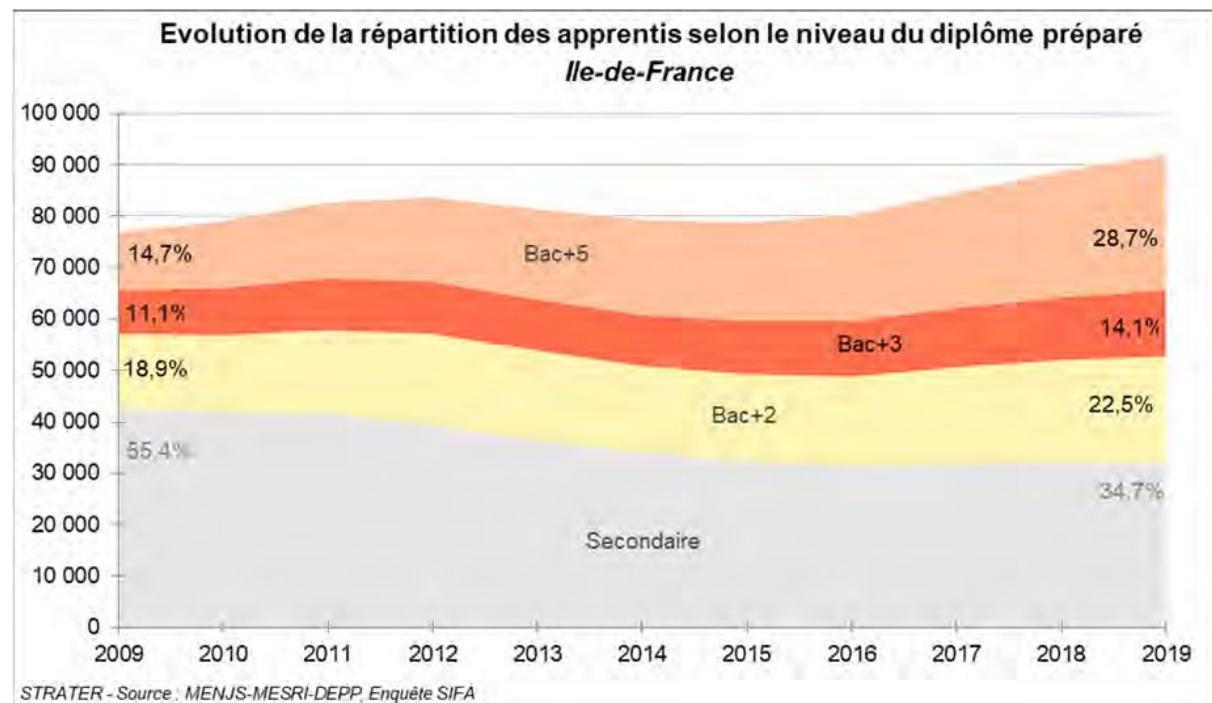
²⁶ source STRATER 2020

²⁷ source STRATER 2020

les formations d'ingénieurs et pour 21% dans l'académie de Créteil, qui accueille à elle seule près de la moitié (44%) des étudiants franciliens inscrits dans des formations professionnalisaantes²⁸.

Le nombre d'étudiants en apprentissage dans le supérieur a augmenté de 75% en 10 ans et représentait, en 2019, 65% des apprentis (contre seulement 43% pour l'ensemble de la France)²⁹.

Graphique : Evolution de la répartition des apprentis selon le niveau du diplôme préparé de 2009 à 2019 (source : MENJ-DEPP A1, Système d'information de la formation des apprentis)



3.1 Constats

3.1.1 Des difficultés d'orientation, de réorientation et d'insertion pour les franciliens dès le secondaire et tout au long des parcours

Les difficultés à identifier dans le secondaire la bonne voie à poursuivre, à accéder à la bonne information sur les formations disponibles, à connaître en toute transparence les conditions d'accès et les possibilités professionnelles que ces formations ouvrent, persistent à la fois pour les jeunes dès le secondaire puis lors des parcours professionnels.

Dans le supérieur, le taux de réussite en licence reste faible (29%³⁰) tandis que les réorientations et changements de filières au cours du cursus sont de plus en plus fréquents. Ces chiffres laissent penser

²⁸ source MESR, STRATER 2022

²⁹ source STRATER 2022

³⁰ Source conseil d'analyse économique, note n°68, « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace », Décembre 2021

que les jeunes sont ou se sont mal orientés et ont une mauvaise connaissance des attendus et des prérequis de la formation lorsqu'ils font un choix.

Dès le collège, et sans attendre le lycée, les jeunes franciliens doivent acquérir une certaine capacité à s'informer et cela tout au long de leur parcours.

La Région a une compétence d'information sur l'offre de formation pour favoriser l'orientation et elle peut agir tout au long des parcours jusqu'à l'insertion au sein du monde professionnel. Afin de permettre aux jeunes franciliens d'avoir accès à une formation et à un emploi à la sortie d'études ou de reprise d'études, la Région accompagne les publics, jeunes et moins jeunes.

3.1.2 Un foisonnement de dispositifs d'accompagnement à l'orientation, nuisant à leur efficacité

Les centres dédiés à l'orientation dans les lycées, dans les établissements d'enseignement supérieur, « en ville », les salons et désormais les sites Internet dédiés à l'orientation sont nombreux.

La loi Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 est venue conforter et élargir les missions de la Région en matière d'orientation. Elle a confirmé la compétence régionale de 2014 de coordination des actions des opérateurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) – en IDF : Pôle Emploi, les Missions locales, les Cap Emploi, l'Association pour l'emploi des cadres, le Groupement évolution (qui délivre le Conseil en Evolution Professionnelle aux actifs et indépendants), le réseau Information Jeunesse (animé par le CIDJ), les services communs universitaires d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO), les quatre Cités des métiers. La Région a, suite à une expérimentation en 2017 - 18, déployé des SPRO dans les 25 bassins d'emploi du territoire entre 2019 et 2021. Ces SPROs de bassins sont animés par un opérateur du SPRO, financé par la Région. Toutefois, ce réseau reste souvent peu visible pour le public, même si un travail est engagé sur une signalétique commune. Et le nombre d'acteurs en son sein peut parfois décourager certains publics qui ne savent comment les appréhender, notamment en cas de changement de statut (perte d'emploi, réorientation, formation, ...).

En outre, la Loi liberté de choisir son avenir professionnel élargit les missions des Régions en matière d'orientation initiale en disposant que dans le cadre des valeurs du SPRO, elles sont compétentes pour l'information sur les métiers et les formations qui y conduisent auprès des collégiens, lycéens, étudiants et apprentis.

L'émergence de Parcoursup comme plateforme d'accès à l'enseignement supérieur mais aussi d'information et dans une certaine mesure d'accompagnement des néo-bacheliers dans la définition de leur parcours d'études supérieures est un fait majeur de la période écoulée dont il est nécessaire de tenir compte dans la définition des politiques de soutien et d'accompagnement à l'orientation et la réorientation dans les années à venir.

3.1.3 Une persistance de secteurs en tension en attente d'une offre de formation adaptée

Au sein du territoire francilien, certains secteurs économiques sont sujets à une forte « tension » avec trop peu de postulants pour le nombre de postes à pourvoir. Dans le même temps, certaines zones géographiques ou certaines catégories de la population présentent des taux d'inactivité élevés et persistants. L'offre de formation doit pouvoir évoluer pour être mieux à l'écoute des besoins de ces secteurs et des territoires à la fois pour leur développement économique et pour permettre à la région d'être compétitive.

3.1.4 Des conditions d'accès inégales à l'offre d'enseignement supérieur

La région Île-de-France propose sur son territoire quasiment l'ensemble des formations d'enseignement supérieur existantes. Néanmoins, toutes ne sont pas également accessibles aux franciliens selon leur situation géographique, avec en particulier un déséquilibre entre la grande couronne Est (sous-dotée en offre de formation) et le cœur dense de la métropole et l'Ouest de la Région. Plus localement, certains habitants en milieu rural ou dans des quartiers enclavés sont également limités dans leurs possibilités d'accès aux établissements et campus. L'éloignement est propice à l'autocensure des jeunes et de leur famille, soit que les jeunes collégiens et lycéens n'aient jamais entendu parler de ces formations, soit qu'ils pensent qu'elles leur sont inaccessibles.

Par ailleurs, certains étudiants résident loin de leur lieu d'études, ce qui les limite dans l'accès aux services étudiants et à la sociabilité associée à un campus universitaire et à sa vie étudiante, voire dans leur possibilité d'assister aux cours ou de se rendre sur leur lieu de travail (ou de stage). Avec l'abrogation de la carte nationale des formations supérieures par l'ordonnance du 22 décembre 2021, le rôle de la Région devient majeur en la matière.

Dans le domaine des formations sanitaires et sociales, le maillage du territoire par de nombreux établissements de relativement petite taille permet une couverture plus équilibrée et offre aux franciliens plus de possibilités de suivre une formation dans un établissement de proximité. Cependant, les établissements proposant des formations sanitaires et sociales n'étant pour la plupart pas implantés sur des campus universitaires, les étudiants ne peuvent pas toujours bénéficier des services et activités proposés aux étudiants qui fréquentent les centres universitaires (restauration, bibliothèques, vie associative, ...), créant là aussi une forme d'inégalité.

3.1.5 Des liens à renforcer entre les formations courtes professionnalisaantes et l'université

Les formations courtes et plus professionnalisaantes comme les BTS mais aussi les formations sanitaires et sociales doivent se rapprocher de l'université afin de s'inscrire dans un meilleur cadre pédagogique et académique et ainsi faire valoir un grade universitaire à l'obtention de leur diplôme. Ce rapprochement facilitera également la création de passerelles entrantes et sortantes entre différentes formations.

Cela permettra également aux étudiants issus de ces formations d'avoir une réelle vie de campus avec des droits et l'accès à des équipements universitaires, au premier rang desquelles les bibliothèques et les infrastructures de sport.

3.2 Enjeux pour la période 2023 - 2028 : Développer la capacité à s'orienter dès le secondaire et favoriser l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur

3.2.1. Donner les clés à chacun pour être acteur de son orientation et créer les conditions de l'égalité d'accès aux formations

Les établissements implantés sur le territoire de la région Île-de-France proposent tous les types de formations dans le supérieur, avec d'excellents niveaux d'enseignement dans tous les domaines. Toutefois, des inégalités profondes demeurent dans les profils des jeunes et des actifs qui suivent ces formations : les difficultés matérielles et géographiques sont bien connues mais ne sont pas les seules, il existe aussi des freins ou de l'autocensure selon l'environnement social, le contexte familial ou professionnel, ou encore pour les personnes en situation de handicap.

La Région, qui est aux côtés des jeunes dès le lycée et intervient auprès des collectivités et des entreprises doit contribuer à donner, à chaque francilien, les outils pour suivre les formations auxquelles il peut prétendre pour son avenir.

Cela passe bien entendu par un accompagnement à l'information et une bonne coordination des acteurs, mais aussi par une approche favorisant l'écoute et la prise de confiance en soi, afin de permettre à chacun de mieux se connaître pour mieux s'orienter.

La capacité à répondre à ces défis sera tributaire de la capacité à encore élargir la palette d'outils permettant d'aller vers les apprenants, jeunes et actifs, avec des modalités repensées pour adapter les formations aux besoins des entreprises et des employeurs et à la réalité de chacun : développement des campus à distance, incitation au tutorat, suivi et accompagnement des individus dans le temps, professionnalisation des conseillers en orientation, séquences pédagogiques pour les enseignants, accompagnement des parents, prise en charge des étudiants en situation de handicap, ...

De premières expérimentations et actions concluantes en ce sens ont été menées avec les ambassadeurs des métiers pour intervenir dans les collèges ou les lycées au titre des heures dédiées à l'orientation, le recours à la réalité virtuelle pour la découverte des métiers, ou encore des projets de start-ups soutenus au titre des Trophées Oriane de l'orientation.

Afin de permettre à chacun d'être acteur de son orientation et donc de son avenir, l'information doit être disponible et diffusée auprès d'un large public, notamment du public le plus éloigné de l'enseignement supérieur. Les formations possibles tout au long des parcours et des carrières sont nombreuses, riches et enthousiasmantes sur le territoire de la région Île-de-France. Chaque francilien doit pouvoir connaître les formations qui lui sont accessibles et auxquelles il peut prétendre.

A ce titre, la confiance en soi, le savoir être, l'identification de ses forces et faiblesses, la maîtrise des outils numériques élémentaires sont autant de prérequis d'un socle de base pour se réaliser professionnellement et personnellement tout au long de sa vie.

La question du genre dans l'orientation demeure : de nombreux stéréotypes sont encore très présents, tant du point de vue des filles (sensibilisation à la science) que des garçons pour ne pas empêcher la réalisation de parcours pour des raisons de présupposés. Bien que de premières actions pilotes comme le dispositif Olympe aient été mises en œuvre par la Région, l'égalité femmes-hommes devant les choix professionnels et de formation demeure un enjeu majeur.

3.2.2. Encourager les innovations pédagogiques au sein des parcours de formation

L'innovation pédagogique doit combiner approche par compétences, changement et transformation des pratiques pédagogiques, dont le numérique même si ce n'est qu'un outil de l'innovation parmi d'autres.

Dans un monde qui change rapidement et où de nouveaux métiers apparaissent tous les jours, tandis que d'autres deviennent obsolètes, l'apprentissage tout au long de sa vie devient une réalité concrète. C'est une chance qu'il faut anticiper et accompagner : changer nos façons d'apprendre et revoir les modalités d'apprentissage des enseignants vers les élèves et vers les étudiants, mais aussi former les formateurs et les professeurs, les salariés, ... En somme, il s'agit de contribuer à construire l'enseignement de demain, par la mutation des modèles éducatifs en lien avec les acteurs territoriaux.

Dans cette optique, les nouvelles pratiques pédagogiques (classes inversées, personnalisation du suivi, mentorat et pair à pair, ...) ont toute leur place, dans une approche pluridisciplinaire. Les évolutions dans les méthodes et façons d'apprendre, qui doivent être organisées autour d'une ingénierie pédagogique et de formation renouvelée, ont parfois besoin d'être accompagnées de réaménagements de l'espace, des locaux, tandis que le numérique est un outil qui offre de nouvelles possibilités d'enseigner.

Pour garantir la qualité des enseignements en phase avec les besoins et mutations de la société, les équipements éducatifs de demain devront être le creuset de l'innovation pédagogique, en lien avec les attentes des territoires et de ceux qui les font vivre.

Des sujets émergents peuvent aussi avoir besoin d'un temps de réflexion partagé et de supports pédagogiques nouveaux. C'est le cas de l'appropriation et la diffusion des connaissances en matière de climat et d'environnement, pour lesquelles un socle commun de connaissances accessibles à tous les niveaux d'enseignement et toutes les disciplines scientifiques reste à formaliser, pour réunir les étudiants et les enseignants volontaires autour d'un vocabulaire commun et d'outils partagés.

3.2.3. Mettre en lien les formations avec les besoins des territoires

L'offre de formation doit prendre en compte la réalité économique des territoires. A ce titre, le dialogue entre les secteurs économiques et le monde éducatif en matière de formation est à rénover, afin de mieux faire se rencontrer formation académique et expérience professionnelle.

Pour créer et maintenir ce lien dans la durée, les responsables de formations doivent à la fois être en écoute des besoins et façons de travailler des acteurs socio-économiques du territoire et capables de moduler leurs enseignements pour y répondre. En regard, les entreprises et le monde socio-économique doivent prendre plus de risques dans leurs recrutements et faire confiance à la formation reçue, en ouvrant les viviers de leurs recrutements à des formations plus diversifiées. Le territoire francilien regorge d'entreprises prestigieuses et offrant des possibilités de carrière de haut niveau, qu'il convient de faire connaître pour faire naître des envies et susciter des vocations, parfois très près de chez soi.

Les contrats d'apprentissage constituent un bon outil, facilitant les recrutements et l'insertion d'une part et permettant de répondre aux besoins des entreprises d'autre part.

Les métiers de la science sont également parfois méconnus et méritent une attention et une promotion particulière afin de donner envie à de jeunes franciliennes ou franciliens de choisir cette voie.

La transition écologique offre un terrain d'expérimentation particulièrement propice à la mise en place de partenariats entre établissements et collectivités territoriales pour permettre aux étudiants et aux chercheurs de contribuer concrètement aux besoins du territoire.

3.2.4. Réussir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales

L'universitarisation des formations sanitaires et sociales recouvre plusieurs enjeux. Elle doit permettre de renforcer le cadre académique des formations sanitaires et sociales et de développer et mutualiser les innovations pédagogiques et l'interdisciplinarité. Pour les étudiants, l'universitarisation complète doit permettre de leur offrir le bénéfice de tous les services de la vie étudiante auxquels ils peuvent prétendre.

En termes de parcours étudiant, l'universitarisation doit permettre de développer les passerelles entre différents cursus, et pour certains de s'inscrire dans une dynamique « LMD » (Licence, Master, Doctorat).

3.3 Grandes orientations et plan d'actions

3.3.1. Favoriser la professionnalisation des formations

Afin de mieux répondre aux évolutions « métiers » et organisationnelles des entreprises et de faciliter le rapprochement des centres de formation du supérieur avec les employeurs des territoires et réciproquement, la Région participe à la sélection et au financement de projets de nouvelles ingénieries pédagogiques répondant aux besoins des entreprises **dans le cadre des appels à projets Ingénierie de Formation Professionnelle du PIA 4 France 2030.**

Par ailleurs, la Région renforce son action en faveur des dispositifs existant permettant une meilleure employabilité dès la fin des études tels que le soutien à l'apprentissage dans le supérieur et l'amélioration de l'**expérience de stage des étudiants des Formations sanitaires et sociales**.

Les **Cordées de la réussite** et les **Campus des Métiers et des Qualifications** (CMQ) sont des outils qui peuvent aussi permettre aux établissements, notamment ceux délivrant des formations courtes professionnalisantes, de mieux être à l'écoute des besoins des territoires et des entreprises, notamment dans le cadre de programmes en formation continue.

En effet les CMQ sont un levier de rapprochement des différents établissements (scolaire, universitaire, OPCO et CFA...) et niveaux de formation au service du développement ou de la sauvegarde d'une filière stratégique pour la Région. La catégorie Excellence de ces CMQ, principalement représentée par des porteurs universitaires, les amènent à s'incarner dans des lieux totems de la filière, à s'appuyer sur le potentiel de recherche et d'innovation et à s'ouvrir à l'international.

Les cordées de la réussite pour favoriser l'égalité des chances

L'action régionale **Les Cordées de la réussite** décline un dispositif national qui consiste à mobiliser l'enseignement secondaire (collèges, lycées), l'enseignement supérieur et le monde professionnel pour proposer aux jeunes des actions innovantes permettant d'accroître leur ambition scolaire. L'objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes issus de milieux modestes aux formations de l'enseignement supérieur.

La Région est fortement investie dans ce dispositif depuis 2016. Le nombre de cordées est ainsi passé de 11 en 2015 à 59 pour l'année scolaire 2022-2023 et bénéficie à 43 360 élèves franciliens.

Parmi les projets soutenus, on trouve à la fois des projets « historiques » portés par des Ecoles et Universités franciliennes prestigieuses : Sciences Po, Polytechnique, Supelec, Agro Paris Tech, HEC, ESSEC, l'ENS, l'Ecole Supérieure d'Architecture, l'Institut National du Patrimoine, l'Ecole nationale des Arts Décoratif, Paris-Sorbonne, École Centrale, Université Paris-Saclay, Université de Nanterre,... et de nouveaux projets, majoritairement portés par des lycées professionnels proposant aux jeunes de nouvelles possibilités de formations.



© Adrienne Surprenant / MYOP

Enfin, les universités seront incitées à participer au Programme Régional des Formations pour l'Emploi qui permet à la Région d'offrir aux demandeurs d'emplois des formations courtes et professionnalisantes, notamment sur des filières en tension.

3.3.2. Créer des conditions d'égalité d'accès à toutes les formations

Afin de faciliter l'information et l'appropriation de son orientation par chaque jeune dès le collège et le lycée, la Région a déployé plusieurs outils tels que **les SPROs dans les bassins d'emploi**, animés par

un opérateur, et financés par la Région. Outre l'animation de la communauté, sa mission est d'impulser des actions concrètes au sein du territoire (forums ou salons de l'emploi, actions de professionnalisation des conseillers, élaboration de projets de convergence des emplois et des compétences) et/ou de relayer des initiatives régionales comme le Festival des métiers de la Logistique et du Transport, organisé par la Région avec l'OPCO Mobilités, l'AFT et les têtes de réseaux du SPRO.

Cette question d'information sur l'orientation demeure un enjeu clef pour les formations sanitaires et sociales en vue de faire entrer en formation des personnes ayant les prérequis, la maturité et la motivation.

La Région est également partie prenante du déploiement de nouveaux outils numériques comme le **portail ORACCLE** ou le **site oriane.info** qui a été repensé pour répondre à la compétence des Régions en matière d'information sur les métiers et les formations qui y conduisent auprès des collégiens, lycéens, étudiants et apprentis.

En définitive, la combinaison des compétences en matière d'orientation conduit la Région à intervenir de l'élève au retraité, en passant par les jeunes en décrochage, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle. Cette logique d'orientation et d'évolution professionnelle tout au long de la vie a conduit la Région à la **création d'une Agence de la promesse républicaine et de l'orientation** pour une meilleure efficacité de son action et la rendre plus personnalisée pour chaque francilien. Son objectif est de simplifier l'accès à l'information, au conseil et à l'accompagnement vers l'emploi de 8,8 millions de Franciliens, dans un objectif d'information et d'orientation tout au long de la vie.

3.3.3. Soutenir les transformations pédagogiques et numériques des formations pour répondre aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux

Pour inciter les équipes pédagogiques et les entreprises à favoriser l'innovation pédagogique et les outils innovants pour l'orientation, la Région s'attachera à soutenir l'investissement stratégique des établissements dans des projets numériques innovants. Elle pourra encourager aussi le renforcement de l'interdisciplinarité au sein des formations et pourrait accompagner les établissements volontaires à l'élaboration d'outils innovants pour établir un socle commun de connaissances en matière de changement climatique, à travers par exemple la **diffusion d'outils d'appropriation des enjeux du changement climatique** ou l'**animation de groupes de travail thématiques**.

Après avoir contribué à l'émergence d'un réseau de tiers lieux d'enseignement supérieur à distance, la Région réfléchit à **soutenir la création de lieux d'enseignement hybride entre distanciel et présentiel** pour accompagner le réseau de campus connectés labellisés par le ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche, en articulation avec les réflexions menées par les universités pour s'approprier les nouvelles pratiques du numérique. Pour cela, la Région prévoit d'aider certaines collectivités qui souhaitent s'engager dans la création d'espaces dédiés à des nouveaux modèles d'études et d'enseignement s'appuyant sur les technologies numériques au titre du **FEDER volet territorial**.

Pour mieux accompagner l'entrée dans la vie professionnelle, la Région portera un intérêt particulier aux actions permettant de développer et systématiser le dialogue en cours de formation entre le jeune,

le tuteur, et les formateurs notamment pendant les situations de travail (apprentissage stage, césure...), à favoriser les plateformes collaboratives et à diffuser ces outils.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

AMO : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

ANR : Agence nationale de la recherche

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAE : Conseil d’Analyse Economique

CIUP : Cité Internationale Universitaire de Paris

COP régionale : Conférence des Parties sur le climat de la Région Île-de-France

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

CPR : Agence Choose Paris Region

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle

CROUS : Centre Régional des Œuvres universitaires et scolaires

CRT : Comité Régional du Tourisme

CSR : Conseil scientifique régional

CSTI : culture scientifique, technique et industrielle

CVEC : Contribution de Vie Etudiante et de Campus

DAEU : Diplôme d’Accès aux études universitaires

DIM : Domaine d’Intérêt Majeur

DIRD : Dépense Intérieure de Recherche et Développement

EPE : Etablissement Public Expérimental

ERC : European Research Council

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche, et Innovation

FEDER : Fonds européen de développement régional

FUSE : Fonds d’Urgence de Solidarité pour les Etudiants

GATE : Guichet d'accueil des talents étrangers

GIEC : Groupement Intergouvernemental d'experts sur le climat

GPE : Grand Paris Express

GREC : Groupement régional d'experts sur le climat

IRT : Instituts de Recherche Technologique

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

NOTRe : loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PCRD : Programme Cadre pour la Recherche et le Développement de l'Union européenne

PDUIF : Plan de déplacement urbain d'Île-de-France

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PME : Petites et moyennes entreprises

PRACC : Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique

PUI : Pôles universitaires d'innovation

QIM : Question d'Intérêt Majeur

RESES : Réseau d'étudiants pour une société écologique et solidaire

R&D : Recherche et développement

SATT : Société d'Accélération et du Transfert de Technologie

SDRIF-E : Schéma Directeur de la région Île-de-France Environnemental

SESAME : Soutien aux Equipes Scientifiques pour l'Acquisition de Moyens Expérimentaux

SGPI : Secrétariat Général Pour l'Investissement

SPRO : Service Public régional de l'Orientation

SRDEII : Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SREC : Schéma Régional d'Economie Circulaire

SRESRI : Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, la Recherche, et l'Innovation

SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

SRHH : Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

SRLE : Schéma Régional du Logement Etudiant

STRATER : Diagnostic territorialisé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

SREC : Stratégie Régionale de l'Economie Circulaire

S3 : Smart Specialization Strategy / stratégie de spécialisation intelligente

THD : Très Haut Débit

TPE : Très petites entreprises

UE : Union européenne

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZEN : Zéro Emissions Nettes

Annexe 2 : Composition du comité stratégique du SRESRI

Président : Monsieur Othman Nasrou, Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France

Collège « collectivités territoriales »

1 représentant de Régions de France

2 représentants de départements

2 représentants d'intercommunalités

1 représentant de commune

Collège « écoles et universités »

Professeur Manuel Tunon de Lara, Président de France Universités

Professeure Estelle Iacona, Présidente de l'université Paris-Saclay

Professeur Jean-Luc Dubois Randé, Président de l'UPEC

Professeure Christine Clerici, Présidente de l'Université Paris-Cité

Monsieur Laurent Champaney, Président de la Conférence des Présidents des Grandes Ecoles

Monsieur Jean-Michel Nicolle, Vice-président de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

Monsieur Michel Batoufflet, Président de l'association des IUT d'Île-de-France

Collège « recherche »

Monsieur Antoine Petit, PDG du CNRS

Monsieur Philippe Mauguin, PDG d'INRAE

Monsieur Bruno Sportisse, Président d'INRIA

Monsieur Gilles Bloch, Président de l'INSERM

Monsieur François Jacq, PDG du CEA

Monsieur Philippe Gilet, Président du Conseil Scientifique Régional

Collège « vie étudiante »

Monsieur Olivier Scassola, Directeur général du CROUS Créteil

Monsieur Paul Mayaux, président de la FAGE

Madame Raphaelle Grandpierre, membre du Conseil Régional des Jeunes

Annexe 3 : Liste des contributions écrites reçues

Collectivités territoriales :

- Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne
- Communauté d'agglomération Paris Saclay
- Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines
- Conseil département du Val de Marne
- Contribution commune de l'Agglomération de Cergy Pontoise, du conseil départemental du Val de l'Oise et de Cergy Paris Université
- Conseil départemental de l'Essonne
- Conseil départemental de Seine-et-Marne

Associations :

- Association nationale des étudiantes sages-femmes (ANSEF)
- Association régionale des IUT d'Île-de-France
- Association Evry Sénart Sciences Innovation
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France
- Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Enseignement Supérieur et Recherche :

- Ecole internationale d'études politiques de l'UPEC / Conférence citoyenne étudiante
- DIM PAMIR
- System X, institut de recherche technologique (IRT)
- Institut d'études avancées de Paris (IEA)
- Comité régional de l'enseignement catholique d'Île-de-France (CREC)
- Université Numérique d'Île-de-France (UNIF)

Politique

- Pôle écologiste du Conseil régional d'Île-de-France

Annexe 4 : Rendez-vous bilatéraux dans le cadre de la phase de concertation

Etat :

- 9 juin et 4 octobre 2022 : Bénédicte Durand, Rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la Région Île-de-France
- 13 octobre 2022 : Claire Giry, directrice générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Sébastien Chevalier, Chef de service Coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche au service commun DGESIP – DGRI du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Collectivités territoriales :

- 4 mars 2022 : Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne - Mme Stéphanie Ursullet, chargée de mission enseignement supérieur
- 22 mars 2022 : Communauté d'agglomération de Paris Saclay-Mme Mathilde Gourraud, chargée de mission enseignement supérieur et recherche
- 7 avril 2022 : Ville de Fontainebleau- Mme Sophie Quief, chargée de mission enseignement supérieur
- 12 avril 2022 : Conseil départemental de l'Essonne-Cécile Delbecq, directrice de l'animation territoriale, de l'attractivité et des contrats
- 19 avril 2022 : Communauté d'agglomération Saint-Quentin en Yvelines- Céline Lanfranchi-Signol, directrice de l'innovation
- 17 mai 2022 : Conseil départemental du Val de Marne- Christophe Ambroise, chargé de projet ESRI
- 31 mai 2022 : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud - Alice Bonnard, responsable recherche et mutations technologiques
- 3 juin 2022 : Ville de Paris- Damien Glories, Chef du service de la création, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

Entreprises :

- 1 avril 2022 : Impact campus- Jean-Baptiste Peciaux, directeur général
- 4 avril 2022 : Pôle de compétitivité Cap Digital- Jennyfer Lecomte, directrice des programmes de recherches, développement et innovation

- 8 avril 2022 : Labschool Université Paris Cité-Marion Petitpré, directrice du programme DU Paréo
- 29 avril 2022 : Edtech France- Anne-Charlotte Monneret, général manager
- 9 mai 2022 : Pôle de compétitivité Medicen- Jessica Leygue, déléguée générale
- 3 octobre 2022 : Société des ingénieurs et scientifiques de France, Marc Rumeau, Directeur

ESR :

- 15 avril 2022 : Fédération des Associations Générales étudiantes (FAGE)- Paul Mayaux, président
- 13 juin 2022 : UPEC, Emilie Frenkiel, directrice adjointe de l'Ecole internationale d'études politiques
- 2 juin 2022 : Université numérique d'Île-de-France (UNIF)- Dominique Bascle, directeur général
- 13 octobre 2022 : Association Générale des Etudiants de Paris (AGEP) - Romain Demont, Vice-président

Annexe 5 : Liste des ateliers thématiques territorialisés

Thèmes	Lieux	Dates
Professionnalisation des formations et innovation pédagogique	Université Gustave Eiffel (77)	20 avril
Expérience étudiante	Université Versailles Saint Quentin (78)	9 mai
Campus et dynamiques territoriales	Université Paris Est Créteil (94)	10 mai
Orientation, accès et réussite des parcours dans l'enseignement supérieur	Université Sorbonne Paris Nord (93)	12 mai
Dialogue entre science et société	Université Paris Nanterre (92)	16 mai
Politiques de soutien à la recherche	Sorbonne Université (75)	17 mai
Lutte contre le changement climatique et transition écologique	CY Cergy Paris Université (95)	18 mai
Ecosystème régional de l'innovation	Université Paris Saclay (91)	23 mai
Etat des lieux des formations sanitaires : diagnostic, attentes et enjeux	Université Paris Cité (75)	24 mai
Rayonnement et mobilités internationales	Campus Condorcet (93)	25 mai



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](#)

 [iledefrance](#)

 [iledefrance](#)